

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MARNE

SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 1ER DECEMBRE 2017

DIRECTION DES FINANCES, DES MARCHES ET DE L'INFORMATIQUE

Proposition du rapport :

Rapport **I - 1**

DÉPENSES		RECETTES		FINANCEMENT PRÉVU AU BUDGET		
AP	CP	AP	CP	OUI	NON	EN PARTIE

RAPPORT DU PRÉSIDENT

OBJET : FINANCES - Orientations budgétaires 2018

Pour introduire notre débat d'orientations budgétaires pour 2018, je vous propose de présenter le contexte budgétaire (A) autour des 3 sujets suivants :

- le pacte financier fixé par le Gouvernement avec les collectivités territoriales,
- l'exécution budgétaire en 2017,
- les évolutions budgétaires entre 2007 et 2016,

puis les orientations et leurs conséquences (B) que je sou mets à votre réflexion.

A/ Le contexte budgétaire

1. Le pacte financier fixé par le Gouvernement :

Le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP), actuellement en débat au Parlement **et donc susceptible d'évolutions**, vise une sortie au plus vite de la procédure européenne pour déficit public excessif. En effet, malgré les efforts budgétaires réalisés ces 4 dernières années, le déficit public total de la France s'établit toujours au-delà de la limite recherchée des 3% du PIB. C'est pourquoi, le gouvernement se fixe trois objectifs macro-économiques majeurs d'ici 2022 :

- baisse de 5 points de PIB de la dette publique,
- baisse de 3 points de PIB des dépenses publiques,
- baisse de 1 point des prélèvements obligatoires.

Dès l'année prochaine, 15 milliards d'euros d'économies sont attendus des administrations publiques, dont 3 milliards de la part des collectivités locales, 5 milliards de la Sécurité sociale et 7 milliards de l'Etat.

Au total, selon les prévisions du Gouvernement, pour participer à l'assainissement global du déficit public afin de tendre vers l'équilibre (-0,20%) les collectivités et la Sécurité sociale devront dégager, chacune, près d'un point de PIB d'excédent budgétaire (0,8% chacune) à l'horizon 2022, alors qu'en 2015 les premières étaient déjà à l'équilibre et que la seconde n'avait qu'un déficit de 0,2%. Pour sa part, l'Etat ramènerait son déficit budgétaire de 3,40% en 2015 et en 2016 à 1,9% en 2022.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement promet que l'Etat assumera sa part mais veut aussi s'assurer que les collectivités locales y contribueront activement et sur la durée. Pour ce faire, le projet de loi de programmation des finances publiques contient une palette d'outils plus ou moins contraignants.

Après 4 années de baisse des dotations versées par l'Etat aux collectivités, se traduisant par une diminution cumulée de 11,5 Mds, le Gouvernement a décidé d'établir un pacte financier avec les plus grandes collectivités locales pour obtenir une économie de 13 Mds € sur la période 2018-2022.

Ainsi, une procédure de contractualisation avec 319 collectivités et groupements (qui représentent 70% des dépenses de toutes les collectivités) est prévue à l'article 10 du PLPFP pour obtenir 13 Mds € d'économie sur les dépenses de fonctionnement « par rapport à leur évolution spontanée », soit 3 Mds € dès 2018. Pour obtenir ce résultat l'évolution des dépenses de fonctionnement, budgets annexes compris, serait plafonnée à 1,2%. Ainsi pour le département de la Marne la progression annuelle de nos dépenses de fonctionnement serait limitée à 5M€.

De plus, l'article 10 du PLPFP fixe un objectif de réduction du besoin de financement des collectivités locales de 2,6 Mds € par an sur la période 2018 - 2022.

Suite à un échange entre le représentant de l'Etat dans le département et les exécutifs, ces « contrats » devraient être signés dans le courant du 1^{er} semestre 2018. Ils seraient dotés d'un « mécanisme de correction » qui reste à définir. Néanmoins le gouvernement indique déjà qu'il consistera « en une correction appliquée sur les concours financiers de l'Etat ou bien sur les ressources fiscales affectées aux collectivités ». De nouvelles baisses de dotations et/ou des prélèvements sur fiscalité sont donc à envisager pour les collectivités ne respectant pas l'encadrement des dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'une « règle d'or renforcée » est également prévue à l'article 24 du PLPFP. La règle d'or actuelle interdit aux collectivités d'adopter un budget en déséquilibre et d'emprunter pour financer leur fonctionnement, deux interdictions qui ne s'appliquent pas à l'Etat. Mais le gouvernement veut aller plus loin en encadrant le ratio d'endettement. Ce ratio est le rapport entre l'encours de la dette d'une collectivité et la capacité d'autofinancement brute ou épargne brute et détermine le nombre d'années nécessaire pour le remboursement de l'encours. Il sera décliné par catégorie de collectivités et inscrit dans le code général des collectivités territoriales. Sous le contrôle des préfets et des chambres régionales des comptes, cet indicateur vise, là encore, à « s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités ». Pour les départements, la durée limite de désendettement serait fixée, entre 9 et 11 années. Il faut souligner qu'au 31/12/2016 l'encours de notre dette était de 175,6 M€ et que le ratio de désendettement du Département de la Marne était de 4,3 ans.

Notre réflexion sur les orientations budgétaires de notre collectivité doit prendre en compte ces nouvelles contraintes, alors même, que pour une grande partie des **dépenses de fonctionnement nous n'avons pas la maîtrise de leur évolution. Il nous reviendra d'examiner**, pour la période 2018 – 2022, les solutions permettant de contenir la progression des dépenses de fonctionnement à 1,2%, de maintenir le ratio de désendettement entre 9 et 11 ans par une épargne brute suffisante et un encours de dette maîtrisé.

2. L'exécution budgétaire en 2017

L'étude du compte administratif anticipé établi au 1^{er} novembre me conduit à caractériser l'exécution de notre budget en 2017 de la manière suivante :

1) Une baisse des recettes de fonctionnement

Du fait de la baisse de la DGF (-9,5 M€) et du transfert d'une partie de la CVAE à la Région suite à la perte de la compétence transport (- 13 M€), l'année 2017 devrait enregistrer une diminution des recettes de fonctionnement de l'ordre de 3,7 %.

Cette diminution est limitée par la bonne tenue des recettes fiscales. En effet, le produit du foncier bâti, de par l'augmentation des bases, affiche une croissance de l'ordre de 1 M€.

S'agissant des DMTO, grâce à une bonne tenue du marché immobilier sur l'ensemble de l'année, cette ressource devrait être supérieure de 8 M€ au montant prévu au BP pour s'établir à minima à 70 M€ et être en progression d'environ 7 M€ par rapport à 2016.

Les fonds de péréquation fondés sur les DMTO (Fonds de péréquation des DMTO et Fonds de solidarité des Départements) devraient progresser de l'ordre de 0,7 M€, tout en sachant que notre prélèvement au titre de ces fonds a également augmenté de 0,4 M€.

Il est toujours aussi difficile, d'appréhender les montants de nos recettes et leur évolution compte tenu de la part croissante des fonds de péréquation ou de compensation dont le montant dépend très largement des recettes enregistrées par les autres Départements dans l'année n-1, et d'une notification pour la plupart en début de second semestre. C'est pourquoi nos inscriptions font toujours l'objet d'ajustements à chaque DM.

2) Une légère baisse des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement enregistreraient une baisse de près de 1,4%, par rapport à 2016. Cette baisse est en trompe l'œil du fait du transfert de la compétence transport à la Région et donc des dépenses afférentes. A périmètre équivalent, les dépenses de fonctionnement progressent de 2,8%.

Cette augmentation est principalement due aux dépenses sociales (+8,4 M€). Ainsi, afin de faire face à cet accroissement, des crédits supplémentaires ont été inscrits en DM2 dans les domaines suivants :

- RSA (Allocation) : 3,4 M€
- Aide Sociale à l'Enfance : 2 M€
- Personnes âgées/personnes handicapées : 1,7 M€

3) La poursuite de la contraction de l'épargne brute

A cette même étape budgétaire, depuis plusieurs années, nous sommes amenés à constater une diminution de l'épargne brute, preuve qu'il s'agit d'une tendance lourde de notre budget même si en 2016 nous avons enregistré comme tous les départements une meilleure épargne brute du fait notamment de la hausse des taux DMTO et du dynamisme de cette ressource. Néanmoins, alors que le compte administratif 2012 affichait une épargne brute de 53,8 M€, celle-ci n'a été que de 41,1 M€ en 2016. L'autofinancement anticipé de 2017 devrait avoisiner les 30 M€. Cette contraction de l'épargne brute trouve bien son origine dans la baisse des recettes de fonctionnement et la hausse des dépenses de gestion.

4) Des recettes et donc des dépenses d'investissement en repli

Les recettes d'investissement 2017, seront en repli par rapport à celles de 2016, du fait essentiellement d'une mobilisation moindre de l'emprunt (26,4 M€ en 2016 contre 10 M€ en 2017), lui-même évalué selon les besoins.

A l'exception des subventions d'investissement versées à des tiers (+3 M€), du fait du versement du solde de notre participation à la LGV, toutes les autres dépenses sont en repli.

5) Une évolution maîtrisée de la dette

Conformément à ce qui avait été présenté lors de la DM2, le recours à l'emprunt sera limité à 10 M€, le solde du besoin de financement étant financé par reprise sur les résultats reportés.

Dans le même temps, nous avons effectué pour 20,8 M€ de remboursement de notre dette antérieure. Ainsi, notre encours diminuerait donc de 10,8 M€. Le stock de dette au 31 décembre devrait être de 164,8 M€, sur la base d'un emprunt de 10 M€ souscrit fin 2017.

Afin de se conformer à l'article L3312-1 du CGCT rendant obligatoire une information détaillée sur la gestion de la dette lors du DOB, vous trouverez en annexe une présentation de l'état de la dette au 30 octobre.

La conjonction de ces éléments me conduit à vous présenter le compte administratif prévisionnel suivant :

en M€	Dépenses			Recettes	
	CA 2016	CAA 2017		CA 2016	CAA 2017
Fonctionnement	417,2	411,5	Fonctionnement	457,8	440,7
dont solidarité	259,5	267,9	dont fiscalité locale	172,2	135,4
			dont DMTO	63,6	70
Investissement	78,5	83	Investissement	53,6	30,4
dont voirie	19	16,9	dont emprunt	26,4	10
Dont revolving	5,4	3,3	dont revolving	5,4	3,3
dont bâtiments	14,1	12,4	dont affectation du résultat N-1	7	2,4
dont subv versées à des tiers	12	15			
Total intermédiaire	495,7	494,5		511,4	471,1
Résultat excédentaire 2016	+15,7				
Reprise sur résultats antérieurs					23,4
Total général	511,4	494,5		511,4	494,5

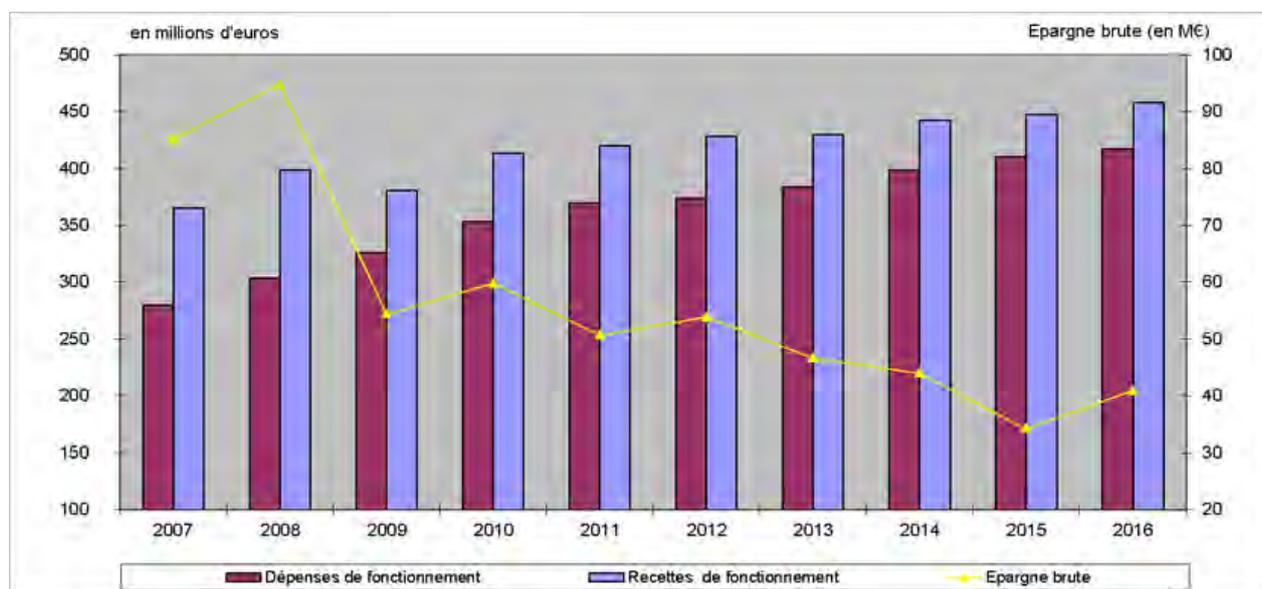
Soit globalement, avant résultat et reprise des résultats antérieurs une diminution des dépenses de 0,24% et une baisse des recettes de 7,88%.

3. Les évolutions budgétaires entre 2007 et 2016

Le débat d'orientations budgétaires nous donne l'occasion d'examiner l'évolution des réalisations budgétaires passées et les possibles évolutions des principales composantes de notre budget. Pour le présent rapport, 3 aspects me paraissent fondamentaux pour bien comprendre les contraintes qui s'imposent à la réflexion préalable à l'élaboration du projet de budget :

- l'évolution préoccupante des dépenses de fonctionnement,
- l'évolution de l'autofinancement et de l'équilibre de la section de fonctionnement,
- l'évolution des dépenses d'investissement.

3-1 Les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes



Entre 2007 à 2016:

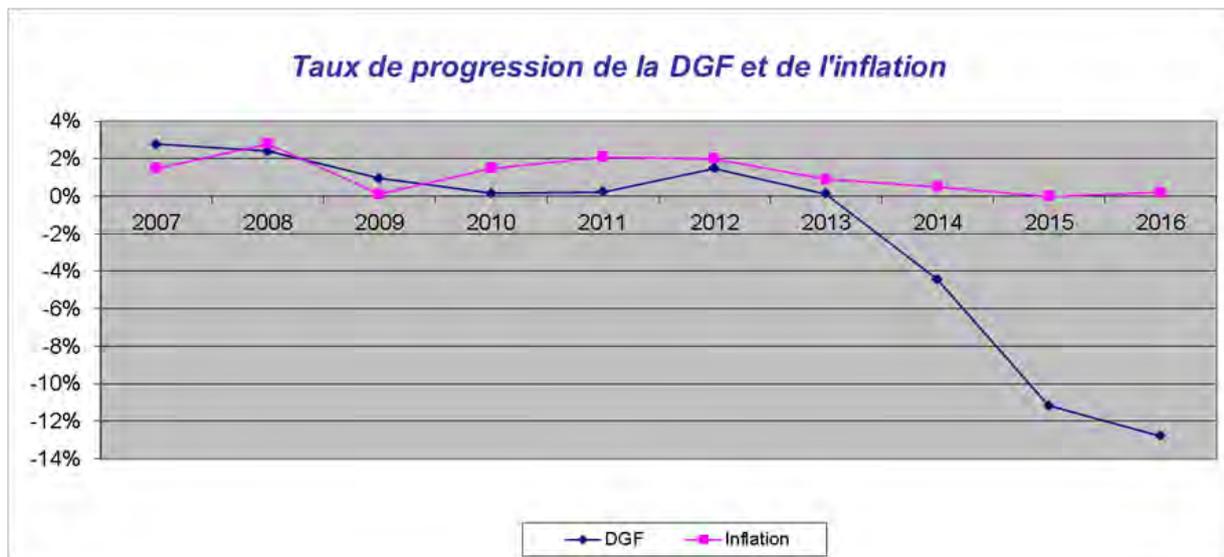
- les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 49%, quand parallèlement les recettes de fonctionnement n'ont progressé que de 25%,
- l'épargne brute a été divisée par 2 (85 M€ contre 41 M€)

Cette évolution est le résultat conjugué :

1. de la baisse des recettes issues des dotations et compensations de fiscalité versées par l'Etat,
2. d'un pouvoir de taux limité suite à la réforme de la fiscalité de 2010,
3. d'une compensation insuffisante des compétences transférées à partir de 2004,

4. d'une forte progression des dépenses sociales et principalement des AIS,
5. de spécificités marnaises limitant les marges de manœuvre.

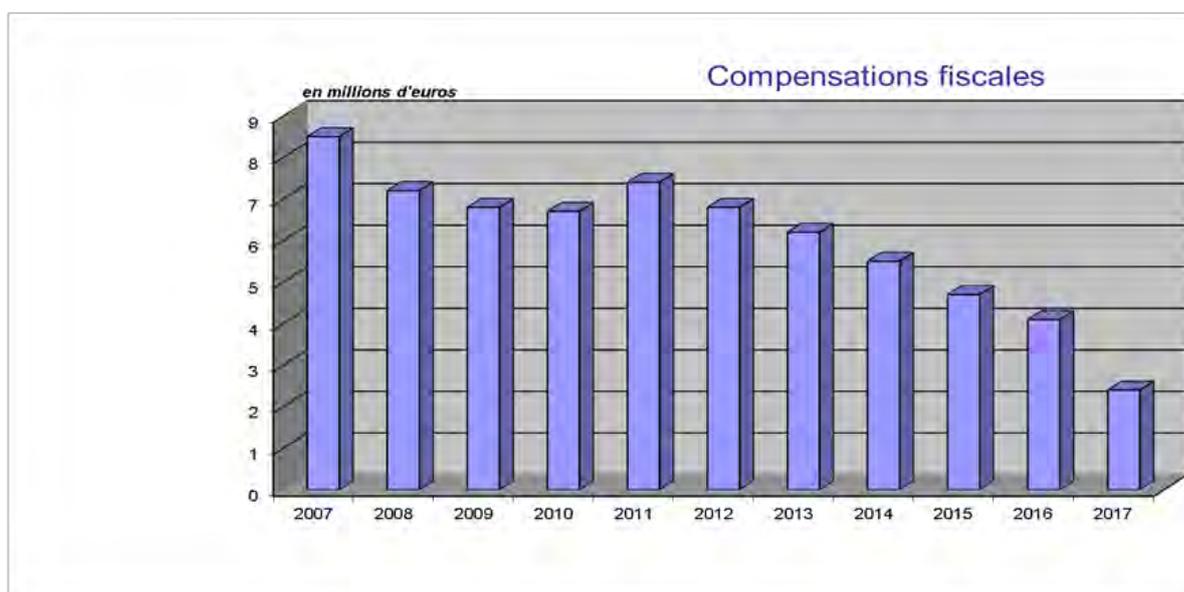
1- Une DGF en baisse sous l'effet de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) et des compensations fiscales en baisse



En 2016, la DGF s'élève à 63 M€, soit 12% des recettes de fonctionnement, contre 81 M€ en 2007 (22% des RF).

Entre 2010 et 2016 la DGF de la Marne a diminué de 25% (-21% pour l'ensemble des départements métropolitains).

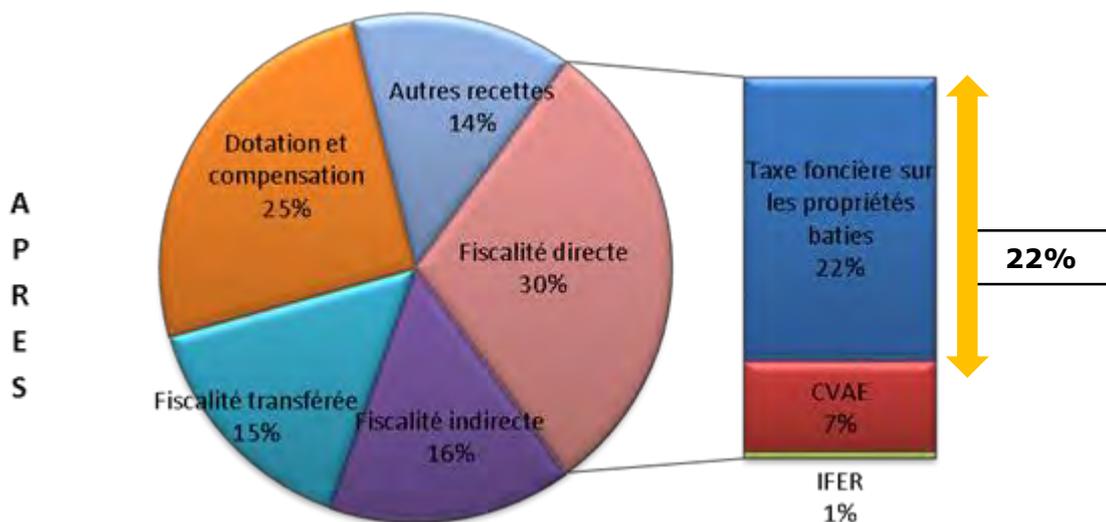
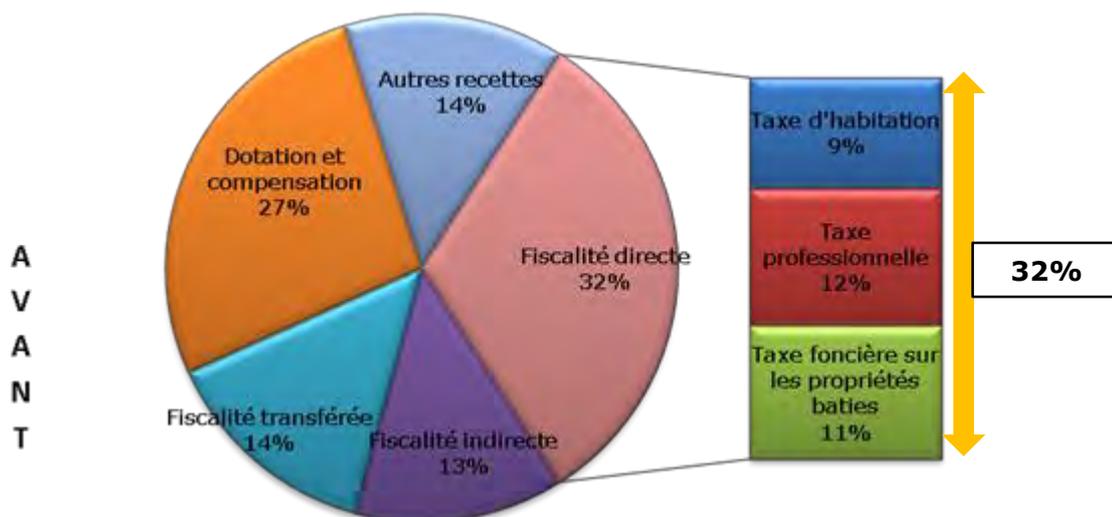
Il convient de noter à cet égard que les modalités de répartition de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) sont défavorables au département. En effet, cette compensation est fondée sur un indice synthétique : 70% revenu/hab et 30% **taux de FB**. C'est ainsi qu'en moyenne annuelle la DGF a baissé de -4,6% entre 2010 et 2016 pour le Département alors que la moyenne nationale est de -3,8%.



Entre 2007 et 2016, les compensations d'exonérations fiscales accordées par l'Etat ont été divisées par 3. Cette diminution s'est accélérée du fait de l'élargissement des variables d'ajustement en loi de finances pour 2017.

2- Un pouvoir fiscal désormais très limité

Suite à la réforme de la fiscalité locale de 2010, les départements ont vu leur capacité de fixer les taux de fiscalité directe réduite d'un tiers :



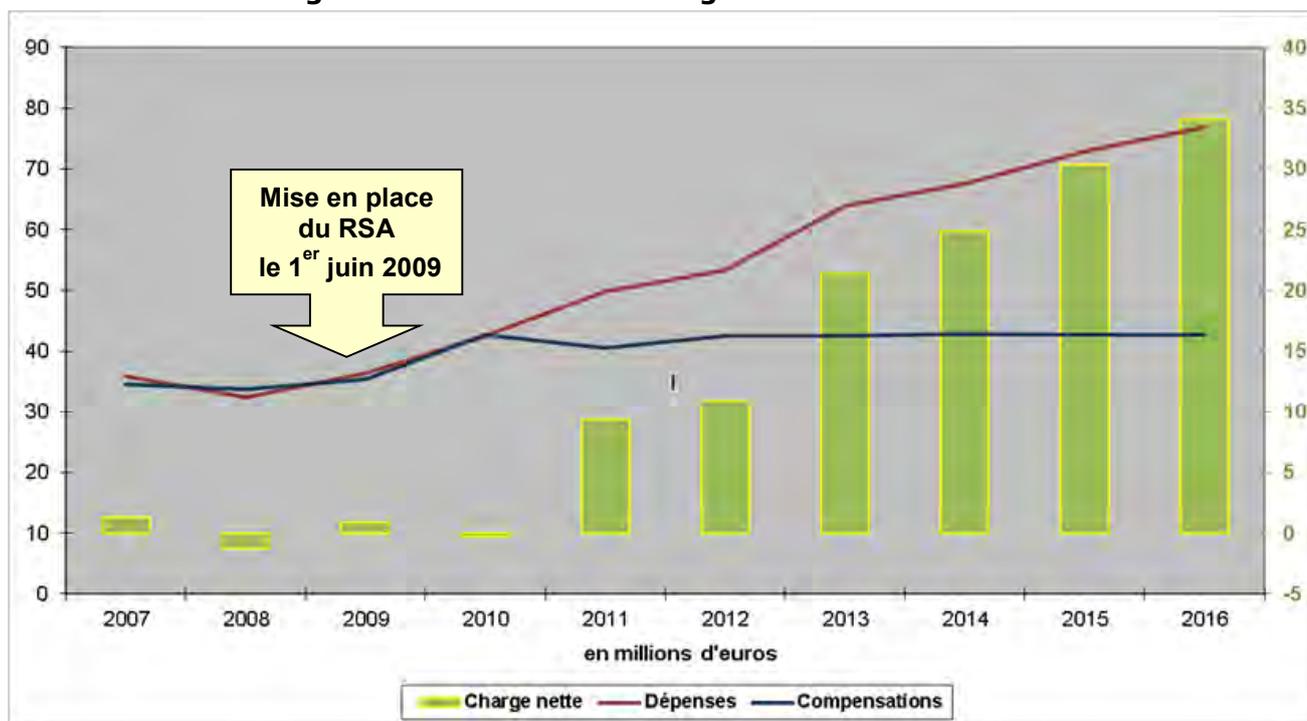
3- Des transferts de compétences mal compensés

L'article I 1614-1 du CGCT pose le principe que toute création ou extension de compétences doit être accompagnée des ressources nécessaires pour exercer cette compétence, celles-ci sont déterminées par la loi (exemple : APA, PCH.).

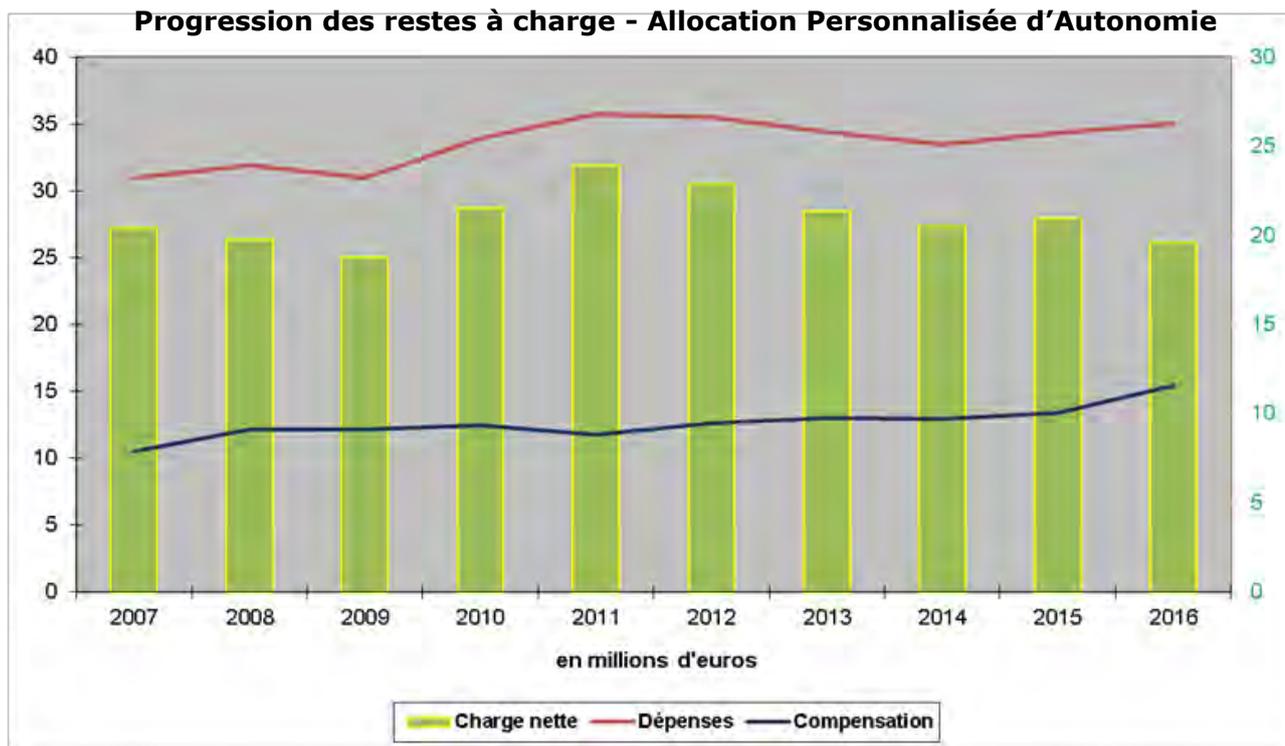
Par ailleurs, l'article 72-2 de la Constitution garantit que le transfert de compétences doit s'accompagner de l'attribution des ressources équivalentes à celles précédemment consacrées par l'Etat (évaluation au coût historique) (exemple : RMI/RSA, transferts des personnels TOS/DDE).

Pour autant, il s'agit de compensations stables évaluées au moment du transfert, de la création ou de l'extension de la compétence alors que les dépenses, elles, sont, bien souvent, dynamiques. Ainsi les restes à charge pour les AIS, mais également pour le financement du SDIS, n'ont cessé de croître sur la période.

Progression des restes à charge - Revenu de Solidarité Active

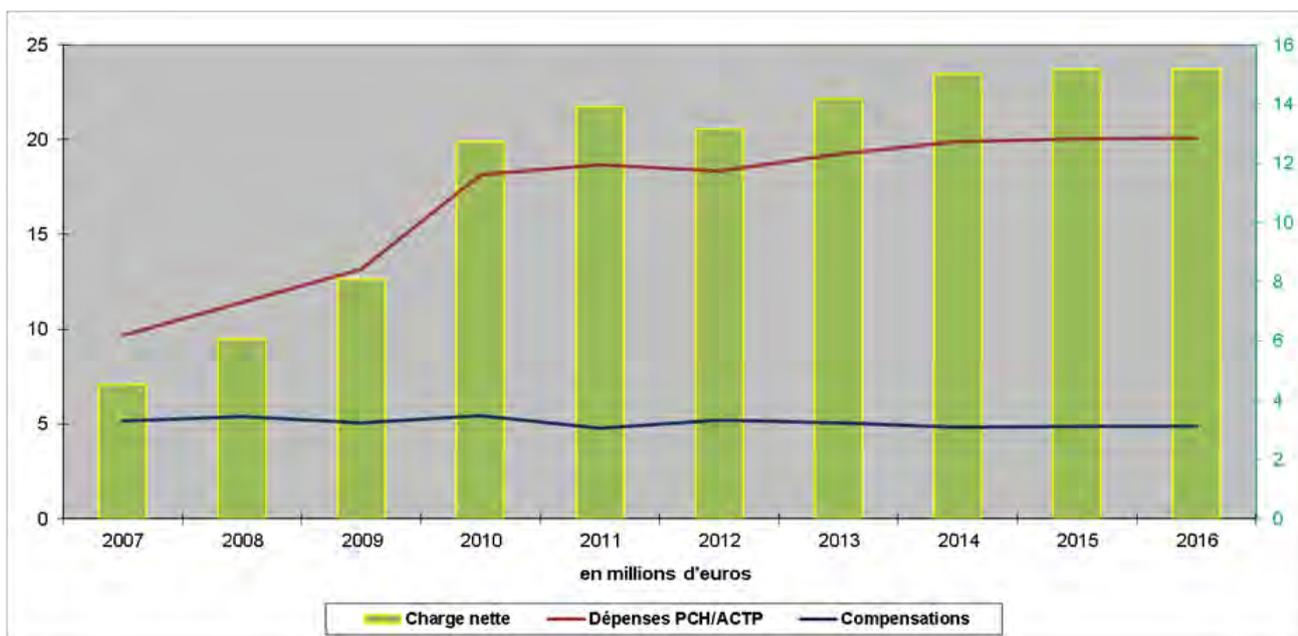


Une progression des dépenses de 81% entre 2010 et 2016.



Une progression des dépenses de 3% entre 2010 et 2016.

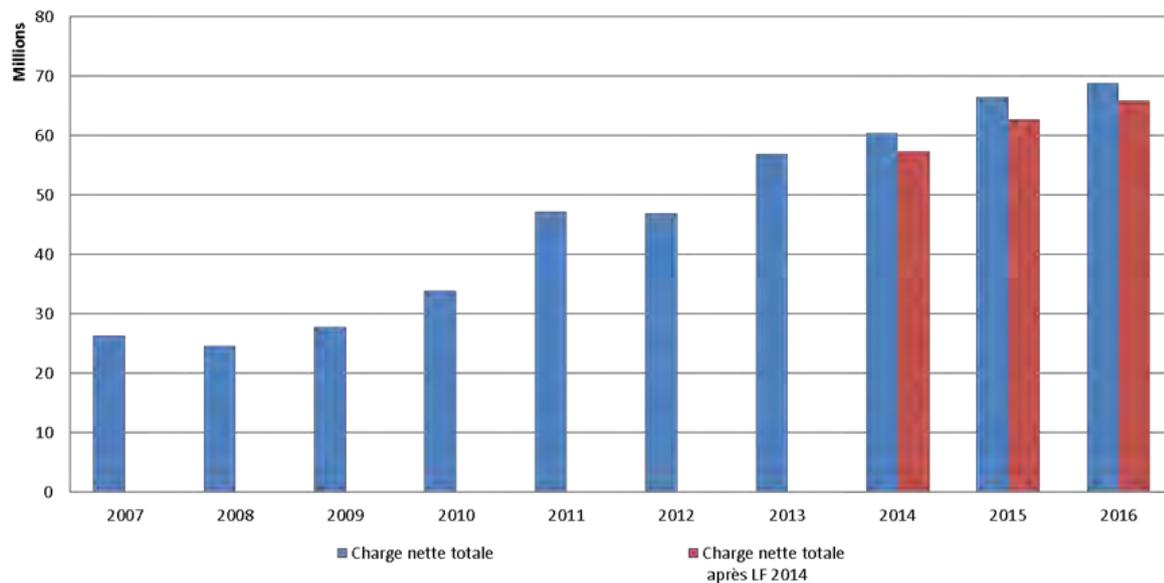
Progression des restes à charge - Prestation de Compensation du Handicap



Une progression des dépenses de 7% entre 2010 et 2016.

Entre 2007 et 2016 le reste à charge AIS a progressé de +162% (+42,5M€). Les recettes supplémentaires attribuées par la LF 2014 (notamment la possibilité d'augmenter le taux des droits de mutation de 3,8% à 4,5%) ont réduit cette progression que de 12%.

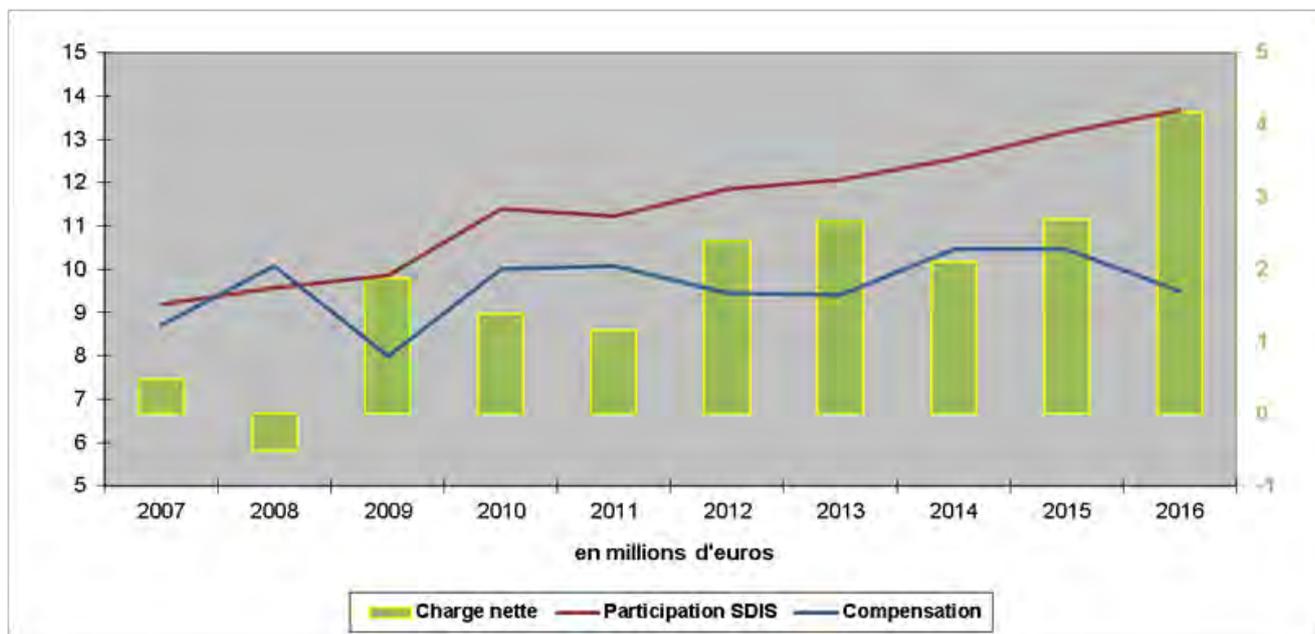
Evolution du reste à charge APA-PCH/ACTP-RSA



Pour autant, en 2016, les dépenses d'AIS du département de la Marne demeurent inférieures de 13% par rapport à la moyenne nationale.

€/hab 2016	CD51	Moyenne nationale	Ecart à la moyenne
Dépenses AIS	231	282	-18%
Recettes affectées	111	136	-19%
RAC AIS	121	146	-18%
DCP	10	14	-23%
FSD	-5	0	
RAC AIS net du DCP et FSD	115	133	-13%

Progression des restes à charge SDIS



La progression de la participation des communes ou EPCI est plafonnée à l'inflation alors que celle des départements ne l'est pas (+20% entre 2010 et 2016).

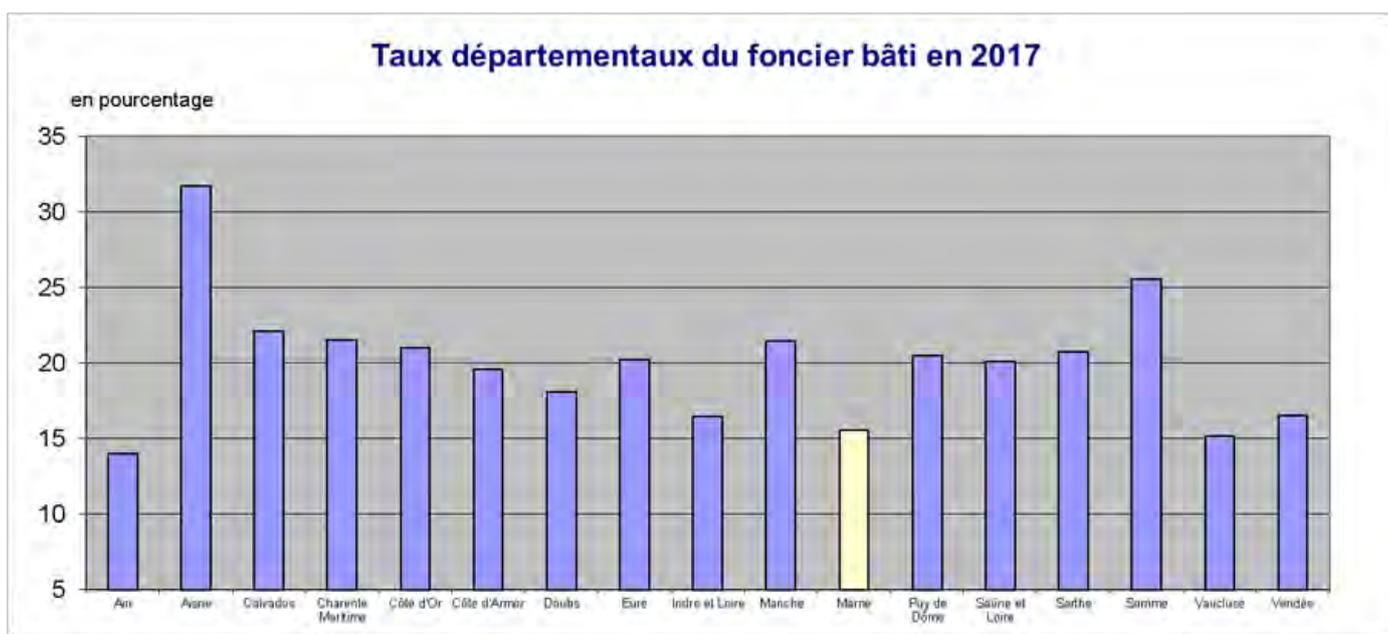
4- Des spécificités marnaises limitant les marges de manœuvre

Si le Département de la Marne se singularise par une fiscalité historiquement **basse, cette spécificité s'est révélée pénalisante** en 2010 dans le cadre la réforme de la fiscalité. En effet, du fait de la perte de pouvoir fiscal, la compensation calculée sur les montants perçus les a cristallisés à un niveau faible.

Conséquences de cette fiscalité basse :

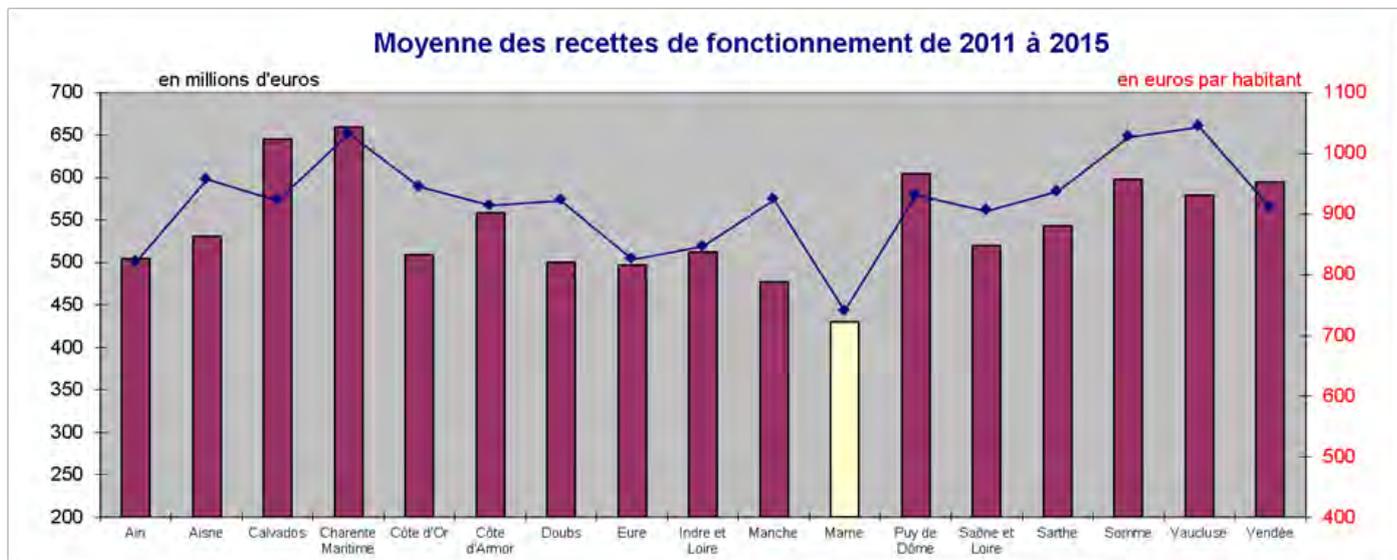
- les recettes de fonctionnement sont donc faibles, mais de plus, les **dotations d'Etat versées sont peu élevées car calculées sur le potentiel fiscal ou financier et non sur les recettes fiscales réelles** ;
- les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées de longue date réduisant les politiques volontaires au strict minimum et diminuant dès lors les **marges de manœuvre pour la recherche d'économies**.

Un taux de foncier bâti historiquement modéré



Entre 2007 et 2016 le taux marnais a progressé de 19,7% (progression nationale : 20,2%).

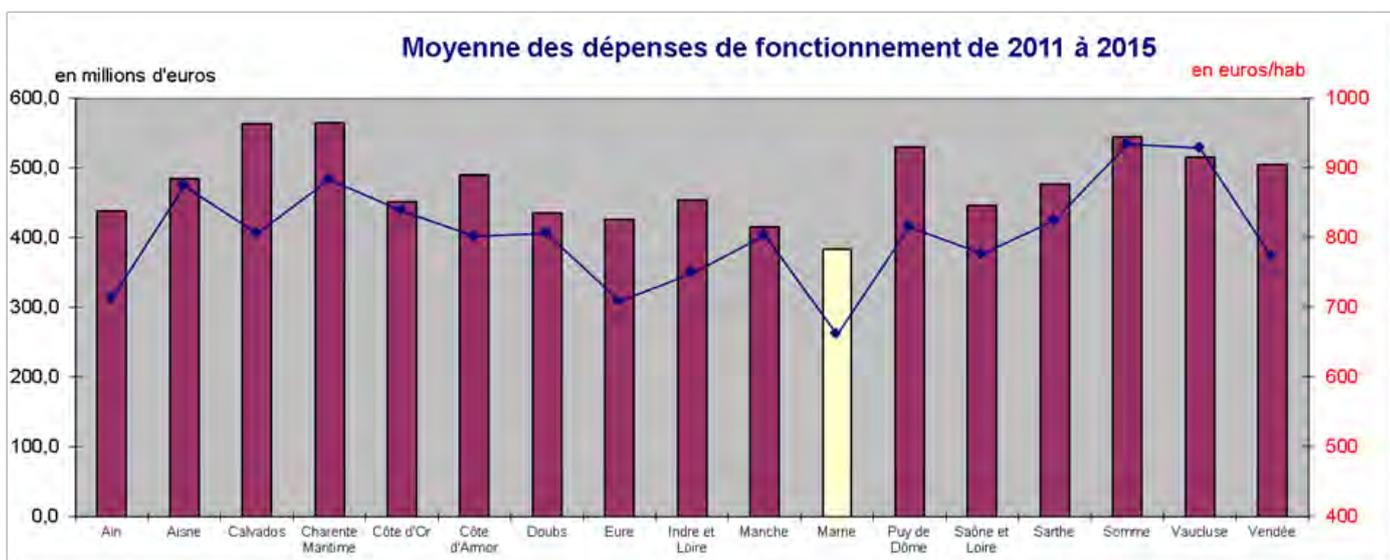
Des recettes de fonctionnement faibles comparativement aux départements de la strate



En M€ et €/hab le département de la Marne a les recettes les plus faibles des départements de sa strate.

Il a également, en €/hab, les recettes les plus faibles de l'ensemble des départements français.

Des dépenses déjà largement maîtrisées



En volume et €/hab le département de la Marne a les dépenses les plus faibles des départements de sa strate

Il a également, en €/hab, les dépenses les plus faibles de l'ensemble des départements français.

3-2 L'autofinancement diminue et le ratio Epargne Brute/Recettes Réelles de Fonctionnement se dégrade

Malgré des mesures prises au niveau national, afin de répondre à l'inégale répartition des charges et des recettes entre départements, et à l'insuffisante compensation des compétences transférées :

- des fonds de péréquation horizontale ont été créés entre 2010 et 2016 :
 - Fonds de péréquation des DMTO (2011)
 - Fonds de péréquation de la CVAE (2012)
 - Fonds de solidarité en faveur des départements (2014)
- de nouvelles ressources ont été accordées aux départements :
 - Passage du taux maximum des DMTO de 3,60% à 3,80% (2010) puis 4,50% (2014),
 - Dotation de compensation péréquée (péréquation verticale des frais de gestion de la TFB perçus par l'Etat à partir de 2014)
- des fonds d'urgences ont été mis en œuvre pour venir en aide aux départements les plus en difficulté :
 - Fonds de soutien exceptionnel aux départements en difficulté (2012 et 2015)
 - Fonds d'urgence en faveur des départements en difficulté (2016), dont le Département a bénéficié (906 682 €).

Mais, compte tenu du caractère contra cyclique des dépenses liées aux missions de solidarité par rapport à leur financement assis essentiellement sur l'activité économique (DMTO, CVAE,...), ces différentes mesures de nature conjoncturelle n'ont pas permis de restaurer un niveau d'épargne brute satisfaisant et d'assurer un équilibre pérenne de la section de fonctionnement.

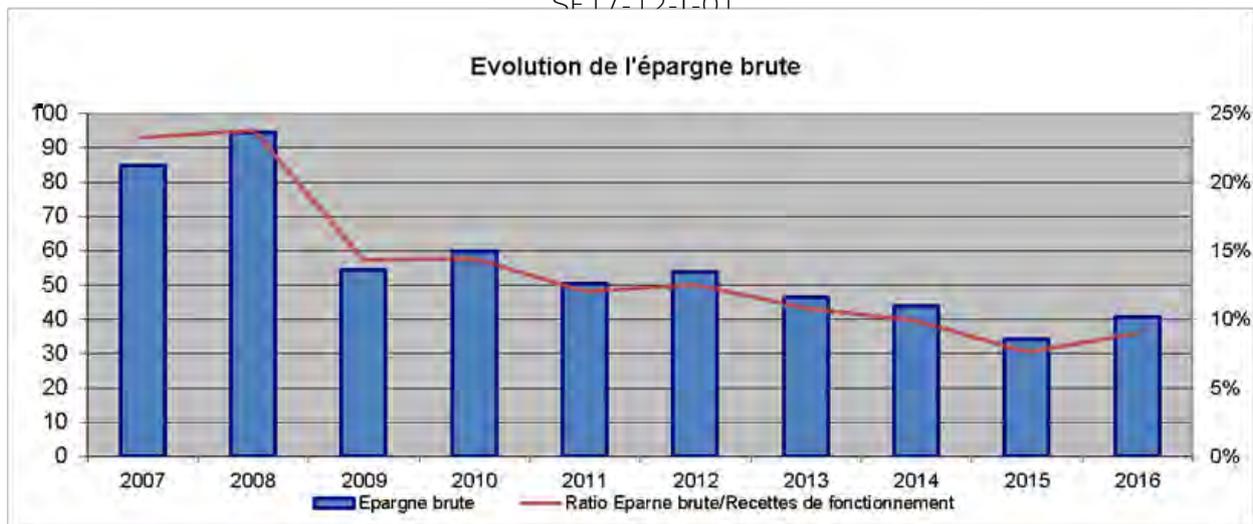
Par ailleurs, il faut souligner, que bien souvent les modalités de prélèvement ou reversement sont défavorables à la Marne (références au taux de foncier bâti, au revenu moyen par habitant, au potentiel fiscal **ou financier**,...).

De son côté, l'Assemblée départementale a été amenée, également, à prendre, sur la période 2007 – 2016, des mesures pour enrayer la baisse de l'autofinancement.

- Au niveau des recettes de fonctionnement :
 - augmentation du taux de foncier bâti en 2012, 2013 et 2016
 - mise en place de la taxe d'aménagement
 - taxe sur la consommation finale d'électricité
- Au niveau des dépenses de fonctionnement :
 - révision des politiques dites « volontaires » en 2012,
 - plafonnement des prévisions de dépenses de fonctionnement autres que celles du social et du SDIS au niveau constaté au CA précédent,
 - recherches complémentaires d'économies sur les charges de gestion,
 - démarche de contrôle de la juste attribution du RSA.

Ces différentes mesures, tant au niveau national que départemental, n'ont pas été suffisantes.

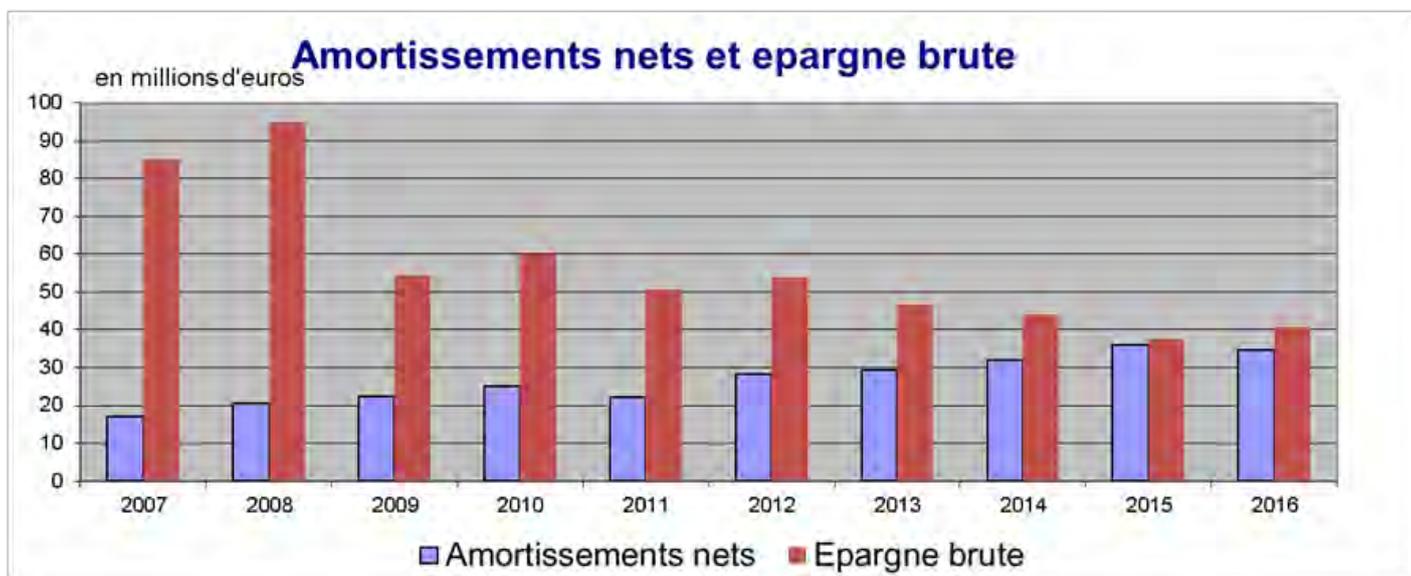
Ainsi, entre 2007 et 2016, l'épargne brute du département a été divisée par 2 (85 M€/41 M€), le ratio épargne brute/recettes de fonctionnement est passé de 23% à 9%.



La baisse continue du niveau d'épargne brute a des conséquences sur :

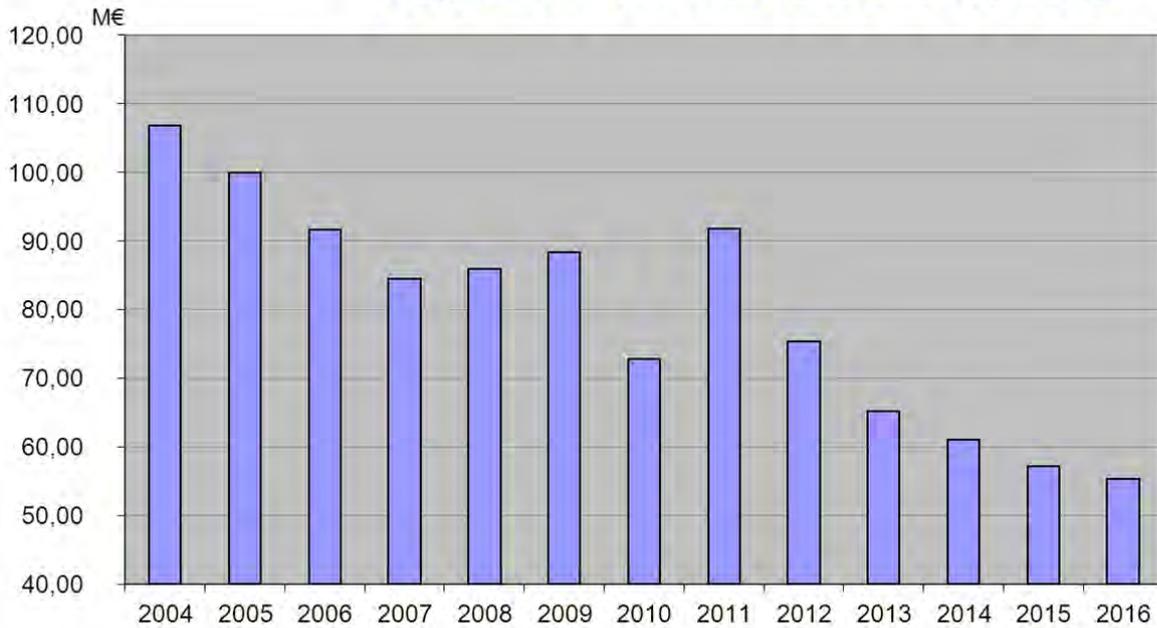
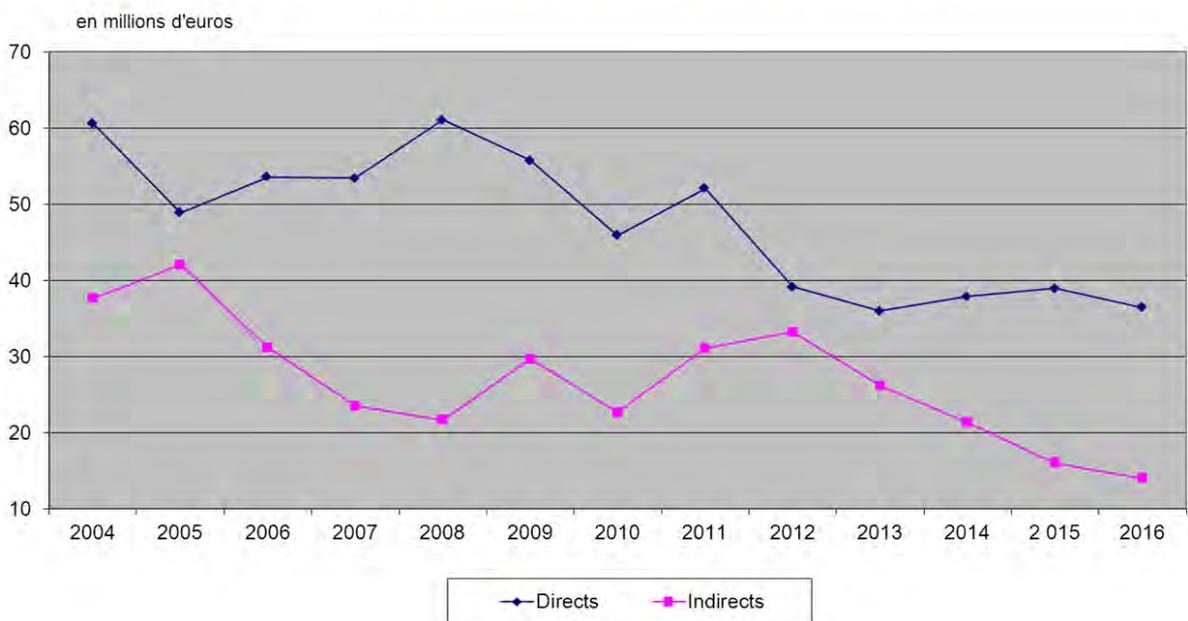
- l'équilibre de la section de fonctionnement
- le montant des investissements
- le besoin d'emprunt

3-3 Le respect de l'équilibre de la section de fonctionnement remis en cause



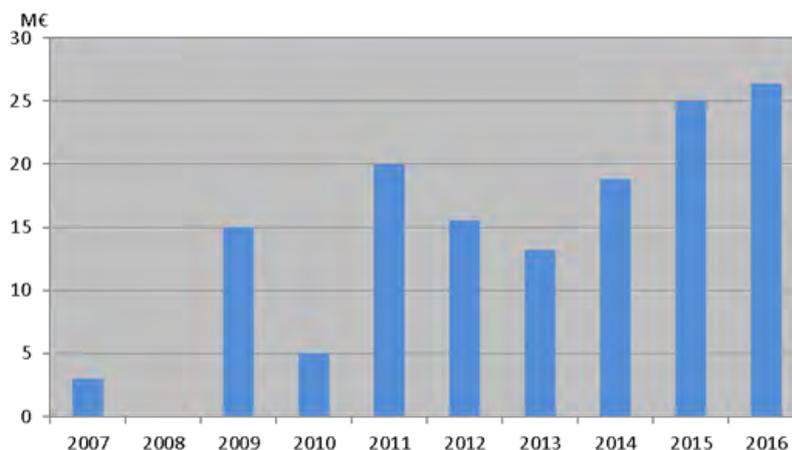
Pour que la section de fonctionnement soit équilibrée, il faut que les recettes réelles de fonctionnement couvrent les dépenses réelles de fonctionnement mais aussi la dotation nette aux amortissements. Ainsi l'épargne brute doit être supérieure ou égale à la dotation nette aux amortissements.

La baisse continue de l'épargne brute et la relative stabilité des amortissements a conduit l'Assemblée départementale à modifier les modalités de calcul des amortissements comme l'y autorisaient les décrets 2015-1846 et 1848 (neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement versées), afin de préserver le respect des règles comptables de l'équilibre de la section de fonctionnement l'inscription est ainsi passée de 34,6 M€ en 2016 à 17,5 M€ en 2017.

3-4 Les investissements fléchissent malgré le recours à l'emprunt**Dépenses d'investissement hors dette****Un arbitrage nécessaire entre les investissements directs et indirects****Evolution des investissements directs et indirects**

3-5 Un recours à l'emprunt plus important

Evolution de l'emprunt souscrit entre 2007 et 2016



Un recours à l'emprunt de plus en plus élevé entre 2013 et 2016 (+13 M€) alors que dans le même temps les dépenses d'investissement hors dette diminuaient de 10 M€. En 2013 l'emprunt couvrait 20% des dépenses d'investissement ; en 2016 : 40%.

NB : à l'avenir, le recours à l'emprunt sera limité par des contraintes envisagées par le projet de loi de programmation 2018 – 2022 sur la section de fonctionnement dont la progression annuelle sera contenue à un taux directeur (nécessaire limitation de la charge d'intérêt) et l'encadrement de la durée de désendettement.

B/ Les orientations budgétaires et les conséquences

4. Orientations budgétaires 2018

Vous l'aurez compris, notre débat d'orientations budgétaires s'ouvre, dans des perspectives budgétaires particulières au regard du Projet de loi de programmation des finances publiques en débat au Parlement. Afin de respecter les contraintes annoncées concernant la progression des dépenses de fonctionnement et la durée de désendettement, il nous faudra une fois encore effectuer des choix. **C'est pourquoi lors de mon élection j'ai demandé que dès cette étape budgétaire les commissions entament un examen approfondi de notre budget et s'interrogent sur les modalités de mise en œuvre de nos politiques afin de détecter d'éventuelles marges de manœuvre** pour certes assurer la réalisation de nos compétences obligatoires, mais également :

- engager l'exécution du programme de déploiement de la fibre et la mise en œuvre d'une complète couverture de la téléphonie mobile,
- offrir à nos collégiens des établissements en capacité de les préparer aux mutations et défis de demain,
- soutenir la vie associative, véritable ciment de notre société,
- poursuivre l'amélioration de nos infrastructures départementales,
- accompagner la plateforme Paris-Vatry dans son développement,
- conforter notre démarche « Marne 2025 ».

Malgré les contraintes qui nous sont imposées, il reste fondamental de soutenir une démarche volontariste et innovante pour conduire un projet d'avenir pour notre territoire et ses habitants.

J'appelle dans ces conditions à ajuster au mieux nos dépenses sociales eu égard notamment à la baisse observée du nombre de bénéficiaires du RSA et à l'évolution constatée des modalités de prise en charge des jeunes mineurs non accompagnés, et de considérer nos politiques d'investissement et d'entretien des bâtiments et des routes.

L'esquisse, que je vous soumetts, de notre projet de budget 2018, me semble pouvoir répondre à ces engagements. Elle se caractérise par :

- l'anticipation prudente mais réaliste des recettes de fonctionnement,
- la recherche d'une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement,
- la priorisation des investissements telle qu'elle est exposée ci-dessus.

4-1. Une probable hausse modérée des recettes de fonctionnement :

Cette analyse préalable s'appuie sur :

- la volonté de ne pas modifier les taux de fiscalité et de taxes ;
- une prévision de recettes de fonctionnement 2018 établie sur les bases du PLF 2018 pour ce qui concerne les hypothèses de croissance dont le maintien de la DGF ;
- pour ce qui concerne les différents fonds de compensation il peut être tenu compte de la bonne tenue des DMTO au niveau national, tout en sachant qu'il est difficile d'anticiper le montant exact de ceux-ci puisqu'il dépend totalement de l'évolution des recettes des autres départements ;
- s'agissant de la CVAE, son montant pourrait être maintenu à celui perçu en 2017 de même que la compensation financière, correspondant à la différence entre le montant de CVAE transféré et celui des dépenses transférées, versées par la Région suite au transfert de la compétence transports.

Le tableau ci-dessous résume ainsi les grandes orientations qui pourraient être retenues pour évaluer nos recettes 2018. Au global, les recettes de fonctionnement augmenteraient de 3,3%, passant de 423,7 M€ à 437,9 M€.

Evolution des recettes de fonctionnement		
TFB	100	Augmentation des bases 2017 de 1%
DGF	54	Maintien du montant 2017
CVAE	32	Stabilité
DMTO	72	+ 8 M€ au regard des montants perçus en 2017
Compensation des AIS	68	Stabilité
Fonds de péréquation des DMTO	6	+ 2 M€ au regard de la bonne tenue des DMTO au niveau national
Attribution de compensation financière	19	Différences entre les dépenses nettes transférées à la Région et le montant de la CVAE transférée Recettes figées .

4-2. La recherche d'une maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement :

Au stade de la préparation de ces orientations, les dépenses de fonctionnement augmenteraient de l'ordre de 1,2% par rapport au BP 2017 conformément à l'objectif de progression des dépenses des collectivités locales indiqué dans le PLPFP 2018-2022. Il conviendra d'ajuster cette prévision lorsque nous connaîtrons les modalités exactes de mise en œuvre de ces dispositions. Cette hausse est due principalement à la progression des dépenses dans le domaine social, qui sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Evolution des dépenses sociales			
NATURE	BP 2017	2018	Commentaires
ENFANCE ET FAMILLE	58,5	60,8	Taux de progression 3,6% par rapport au BP 2017 Comprend la rémunération des assistantes familiales
PERSONNES AGEES	57,6	59,6	Taux de progression 3,4% par rapport au BP 2017
PERSONNES HANDICAPEES	63,1	63,9	Taux de progression 0,6% par rapport au BP 2017
INSERTION RMI/RSA	82,8	82,4	Stabilité par rapport au BP 2017
SANTE ET AIDES SOCIALES DIVERSES	0,5	0,5	
TOTAUX	262,5	267,2	Augmentation globale 1,8% par rapport au BP 2017

Evolution des dépenses de fonctionnement			
NATURE	BP 2017	2018	Commentaires
Ressources humaines	72,4	73	Augmentation de 0,8% par rapport à 2017 (GVT) Hors rémunération des assistantes familiales
SDIS	14,2	14,8	Augmentation de 4 %

En application des dispositions de la loi NOTRe du 25 août 2016 codifié à l'article L 3312-1 du CGCT, vous trouverez en annexe une présentation détaillée de la structure des effectifs et des charges de rémunération.

Dans ces conditions, les prévisions de dépenses par grandes politiques de notre collectivité établies dans ces conditions seraient les suivantes.

Axe	BP 2017	OB 2018
Infrastructures routières	11,4	10,9
Patrimoine départemental	2,2	2,2
Solidarité	262,5	267,2
Education (fct collège)	10,4	10,5
Transports et mobilité	1,8	1,8
SDIS	14,2	14,8
Vatry	2,6	2,2
Attractivité du territoire	2,6	2,6
Développement durable	0,3	0,3
Tourisme	2,5	2,5
Culture, sport, loisirs	3,5	3,5
Moyens généraux	92,4	93
<i>dont personnel</i>	72,4	73
<i>dont administration générale</i>	4,9	4,9
Total	406,4	411,5

Les seules augmentations envisagées par rapport au BP 2017 apparaissent dans le domaine pour lequel nous avons peu de maîtrise : la solidarité et le SDIS pour les raisons évoquées précédemment.

4-3. La priorisation des investissements :

Les prévisions de dépenses d'investissement pourraient s'élever à 85/90 M€ et permettraient entre autre :

- la réhabilitation du collège Louis Pasteur (Sermaize-les-Bains), la reconstruction du collège Pierre de Souverville (Pontfaverger), et la réhabilitation du collège Université (Reims).

- la réalisation des travaux de la traverse RD3 à Epernay (Rue Jean Jaurès), du giratoire à Saint Léonard, la poursuite de ceux concernant l'ouvrage d'art de Sillery (pont **sur le canal de la Marne à l'Aisne**) et la réhabilitation de la RD 934 de Réveillon à la limite du département de Seine et Marne.
- la poursuite du programme « Vélo-routes et voies vertes ».

S'agissant de notre politique du partenariat, les montants seraient conformes à la consommation constatée ces dernières années.

Compte tenu des économies réalisées sur la section de fonctionnement, je vous propose d'envisager :

- le développement des usages du numérique dans les collèges ;
- les modalités de soutien à l'amélioration de la téléphonie mobile ;
- l'engagement de notre programme « marne 2025 ».

Le tableau ci-après résume l'évolution des dépenses d'investissement par grandes politiques qui pourrait être envisagée pour les OB 2018 :

Axe	BP 2017	OB 2018
Infrastructures routières	17,5	21,8
Patrimoine départemental	21,3	22,2
Solidarité	0,05	0,1
Education	2,3	2,3
Transports et mobilité	2,5	0,02
Vatry	1,8	2
Partenariat avec les communes et EPCI	9,6	8,2
Attractivité du territoire	1,3	4,2
Développement durable	0,9	3,3
Tourisme	0,5	0,6
Culture, sport, loisirs	0,6	0,7
Moyens généraux	26,5	23,7
Total	84,85	89,12

5. Les grands équilibres du projet de budget 2018

Compte tenu des prévisions de recettes et de dépenses présentées ci-dessus, les grands équilibres de notre budget 2018 pourraient être les suivants :

5-1 Projet de section de fonctionnement :

<i>En millions d'euros</i>	BP 2017	2018
Recettes de fonctionnement (hors cession)	423,7	437,9
Dépenses de fonctionnement (hors intérêts de la dette)	401,4	407,2
Epargne de gestion	22,3	30,7
Intérêts de la dette	5	4,3
Epargne brute	17,3	26,4

Du fait de la hausse de nos recettes de fonctionnement (+14 M€) ainsi que celle, mais plus limitée, de nos dépenses de fonctionnement hors intérêt de la dette (+6 M€), notre épargne brute progresserait de 9 M€.

5-2 Projet de section d'investissement :

<i>En millions d'euros</i>	BP 2017	2018
Epargne brute	17,3	26,4
Amortissement de la dette	20,2	18,4
Epargne nette	-2,9	8
Recettes d'investissement (avec cession et hors dette et CLTR)	14,2	16,9
Dépenses d'investissement (hors CLTR et hors dette)	61,2	69,5
Besoin d'emprunt (avant reprise des résultats)	49,9	44,6

Compte tenu de la faiblesse de nos recettes d'investissement et d'une épargne brute limitée, le besoin théorique d'emprunt s'élèverait à 44,6 M€ pour maintenir nos investissements.

5-3 **Projection de l'équilibre de la section de fonctionnement :**

Selon les éléments exposés ci-dessus l'équilibre de la section de fonctionnement s'établirait de la manière suivante :

En millions d'euros	BP 2017	2018
Epargne brute	17,3	26,4
Dotations nette aux amortissements	12,5	15,4
Solde de l'exercice en fonctionnement	4,8	11

6. Les projections budgétaires 2018-2022

Afin de nous aider dans nos choix, mais également de mesurer les contraintes qui nous seraient imposées par l'Etat suite à l'adoption du **Projet de loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 et d'anticiper ainsi les éventuelles décisions à prendre**, il semble important de proposer une projection budgétaire sur les années 2018-2022 reposant sur l'encadrement des dépenses départementales défini dans ce projet de loi. Néanmoins, il convient de souligner que ces éléments seront à prendre avec **précaution tant l'avenir est incertain. Ainsi l'évolution des DMTO, principale ressource dynamique de notre budget est difficilement prévisible à 5 ans, de même que les dépenses d'allocation de RSA pour lesquelles il semble envisageable d'anticiper une baisse.**

Pour la réalisation de cette projection, les modalités retenues de progression annuelle sont les suivantes :

- Recettes de fonctionnement :
 - Progression globale des recettes de 1,5% par an, ce taux correspondant à la moyenne annuelle constatée de progression des recettes du département sur la période 2010-2016.
- Dépenses de fonctionnement :

S'agissant des dépenses de fonctionnement, 2 hypothèses sont présentées :

- Hypothèse 1 : progression globale des dépenses de fonctionnement de 2,5% par an, ce taux correspondant à la moyenne annuelle constatée de progression des dépenses du département sur la période 2010-2016. **Cette hypothèse n'est présentée que pour mesurer les économies que la collectivité devra rechercher pour répondre aux obligations fixées par le Parlement, de croissance de nos dépenses.**
- Hypothèse 2 : progression globale des dépenses de fonctionnement de 1,2% par an correspondant au plafond de progression envisagé, à ce jour, par le PPLF.

- **Recettes d'investissement :**
 - Stabilité des recettes sauf pour la fin des contrats revolving (2018)
- **Dépenses d'investissement :**
 - Stabilité des dépenses d'investissement hors dette
 - Dette : maintien d'un encours de dette de 170 M€, c'est-à-dire que les emprunts nouveaux devraient être égaux au montant du remboursement en capital (17 M€) afin de répondre à l'encadrement prévu dans le PLFP d'une réduction cumulée du besoin de financement de 13 Mds € en 2022 de l'ensemble des collectivités territoriales.
 - Baisse des contrats revolving
- Evolution envisagée des autorisations de programme (AP) :

Après la DM2, le montant net des AP s'élevait à 204 M€ avant déduction des dépenses d'investissement 2017 ; aussi au terme de cette année le stock d'AP peut être évalué à 150 M€ soit plus de 2 budgets annuels d'investissement.

La majorité des investissements directs, à réaliser sur la période 2018-2022, est d'ores et déjà comprise dans ce stock (réhabilitation/reconstruction des collèges, vélo routes et voies vertes,...) ainsi qu'une grande partie des investissements indirects (aménagement numérique du territoire, engagements au titre du CRSD). Seules les AP pour la réalisation d'opérations récurrentes nécessaires pour maintenir notre patrimoine, dans l'état, ainsi que celles destinées à la mise en œuvre du schéma directeur du numérique dans les collèges et le partenariat avec les acteurs publics ou privés resteraient donc à ouvrir sur la période (mais certaines pourraient être élevées compte tenu de la nature des projets).

6.1 Projection de l'évolution des dépenses de fonctionnement :

M€	BP 2017	OB 2018	Proj 2019	Proj 2020	Proj 2021	Proj 2022
Hypothèse 1 (+2,5%)	406,3	416,5	426,9	437,6	448,5	459,7
Hypothèse 2 (+1,2%)	406,3	411,2	416,1	421,1	426,2	431,3
Baisse cumulée des dépenses (H1-H2)		5,3	10,8	16,5	22,3	28,4
Baisse annuelle des dépenses (H1-H2)			5,5	5,7	5,9	6,1

Par rapport à la projection établie sur la base de la progression moyenne annuelle constatée entre 2010 et 2016, la mise en œuvre du plafonnement à 1,2%, de l'augmentation des dépenses de fonctionnement se traduit par une recherche d'économies supplémentaires de l'ordre de 5 M€ par an, soit en cumulé un différentiel de plus de 28 M€ en 2022.

6.2 Projection de l'évolution de l'épargne :

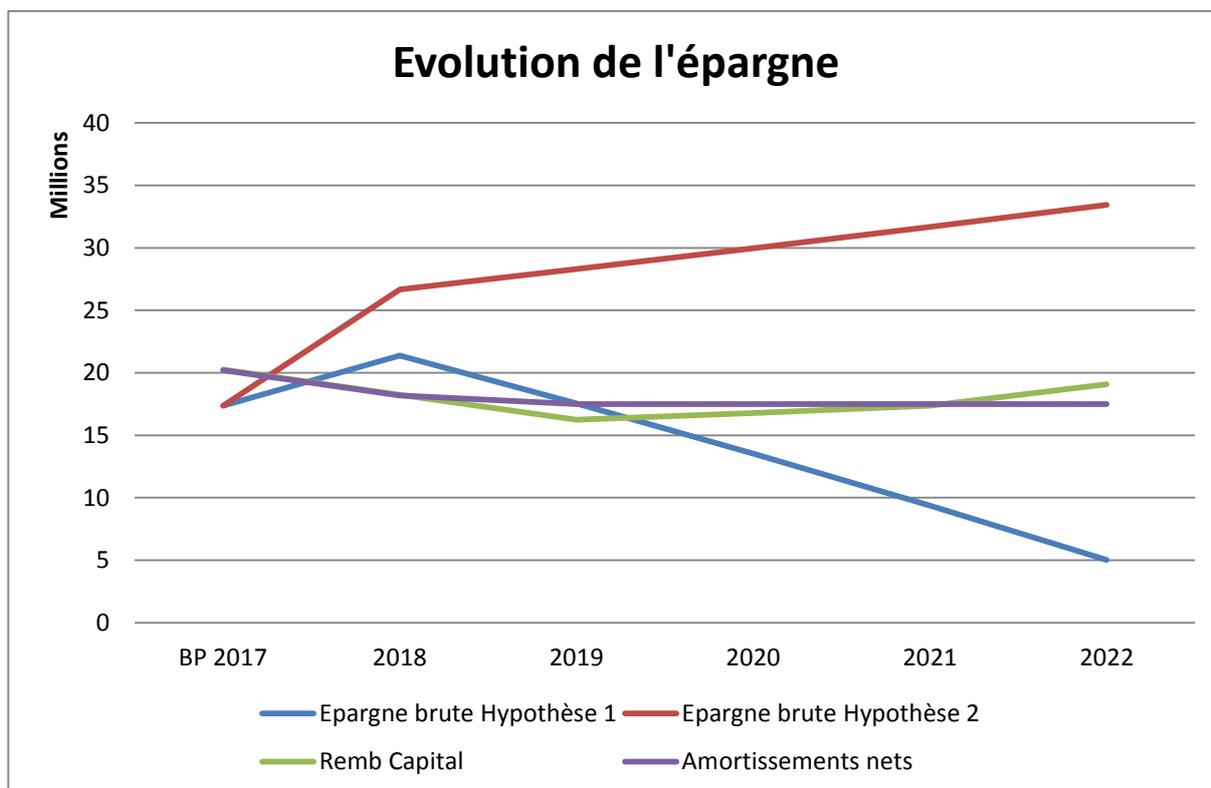
En fonction des modalités d'évolution retenues les recettes de fonctionnement progresseraient de la manière suivante :

M€	BP 2017	OB 2018	Proj 2019	Proj 2020	Proj 2021	Proj 2022
Evolution recettes de fonctionnement	423,7	437,9	444,4	451,1	457,9	464,7

en fonction des hypothèses d'évolution des dépenses de fonctionnement l'épargne brute évoluerait de la manière suivante :

M€	BP 2017	OB 2018	Proj 2019	Proj 2020	Proj 2021	Proj 2022
Epargne brute Hypo 1	17,3	21,4	17,5	13,5	9,4	5
Epargne brute Hypo 2	17,3	26,7	28,3	30	31,7	33,4

En conséquence, ce ne serait qu'au prix d'une compression de l'ordre de 5 M€/an de nos dépenses de fonctionnement qu'il serait possible de couvrir les dotations aux amortissements et de financer nos projets d'investissement dans le respect des nouvelles contraintes du remboursement de la dette (cf 6.3).



6.3 Projection de l'évolution de la durée de désendettement :

La durée de désendettement (encours de la dette/épargne brute) est le second ratio encadré par le PLPFP. Il est demandé que les départements maintiennent cette durée entre 9 et 11 ans. Sur la base d'un encours stable de 170 M€ et des montants d'épargne brute présentés ci-dessus, la durée de désendettement s'établit de la manière suivante :

M€	OB 2018	Proj 2019	Proj 2020	Proj 2021	Proj 2022
Durée hypo 1	8	10	13	18	34
Durée hypo 2	6	6	6	5	5

Le respect de l'encadrement des dépenses dans la limite d'une progression de 1,2% permettrait de maintenir la durée de désendettement en dessous de la limite inférieure de 9 ans.

Une progression de 2,5% des dépenses d'investissement conduirait à ne plus respecter la borne haute de l'encadrement du délai de désendettement dès 2020. Pour contenir la durée dans les bornes fixées par le PLPFP il nous faudrait soit réduire notre encours de dette, ce qui paraît peu réalisable compte tenu de nos engagements en matière d'investissement, soit avoir une épargne brute égale à 17 M€. Pour atteindre cet objectif il nous faudrait accroître nos recettes via une hausse de fiscalité.

6.4 Conséquence sur l'investissement :

S'agissant des recettes d'investissement celles-ci seront limitées du fait d'un montant réduit de l'épargne, même si elle est en progression dans le cas de l'hypothèse 2, et de la contrainte portée sur le recours à l'emprunt afin de respecter l'objectif de désendettement des collectivités fixé dans le PLPFP. Dans le cadre du respect d'une progression des dépenses de fonctionnement limitée à 1,2%, les recettes d'investissement pourraient s'établir annuellement à :

- recettes propres d'investissement : 13 M€/an
- épargne brute : de 26,6 M€ à 33,4 M€
- emprunt : 17 M€/an

soit un total 56,6 M € à 63,4 M€.

Ainsi après le remboursement du capital de la dette pour un montant constant de 17 M€, les possibilités d'investissement du Département seraient de l'ordre de 40 à 50 M€.

Tels sont mes chers collègues les éléments à prendre en compte pour la préparation de nos budgets à venir. Ils reposent sur une évolution modeste mais continue de nos recettes de fonctionnement, et sur le **strict respect d'une progression des dépenses de fonctionnement contenue à 1,2%** : un tel encadrement budgétaire **pluriannuel ne s'effectuera pas** « naturellement » et appelle des décisions de notre part. **Comme je l'ai déjà indiqué, il nous faut procéder à une étude attentive des dépenses et des recettes de notre budget pour définir les domaines dans lesquels nous pouvons encore réaliser des économies et étudier toutes les opportunités d'augmentation de nos recettes.**

Je vous invite à en débattre.

Le Président du Conseil départemental,
Signé
Christian BRUYEN

Département de la Marne

Synthèse de la dette au 31/10/2017

Elements de synthèse	Au 31/10/2017	Au 31/12/2016	Variation
Votre dette globale est de :	155 805 383.69 €	175 563 898.05 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	* 2.62 %	2.65 %	→
Son taux moyen avec swap s'élève à :	* 2.73 %	2.74 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	11.00 ans	11.37 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	6.09 ans	6.26 ans	↓

* A compter de 2016, le BEI Yvon Morandat est intégré dans le Capital Restant Dû du Département.

Le Département de la Marne a 39 emprunts et 3 contrats revolving répartis auprès de 10 établissements prêteurs. Les produits de couverture ont été contractés auprès de 1 salle de marché. Actuellement, le Département détient 1 contrat de swap.

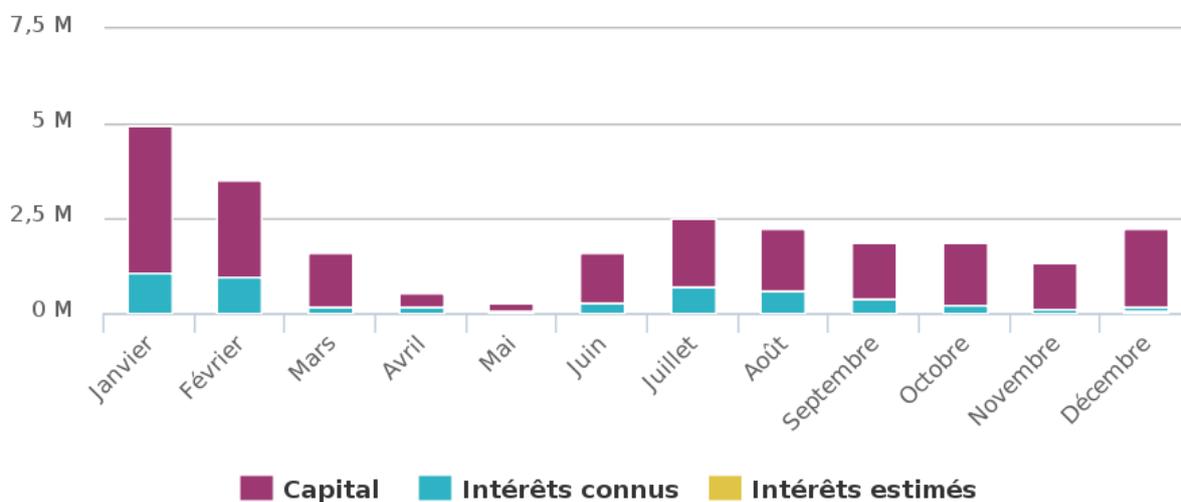
1 – Suivi budgétaire : échéances connues et estimées

Sur la dette globale, les remboursements annuels des emprunts sont :

	Capital	Intérêts	Flux
Janvier	3 898 513.00 €	1 040 869.21 €	4 939 382.21 €
Février	2 544 720.51 €	983 919.00 €	3 528 639.51 €
Mars	1 453 891.93 €	159 569.19 €	1 613 461.12 €
Avril	378 777.27 €	162 796.10 €	541 573.37 €
Mai	208 813.55 €	65 633.62 €	274 447.17 €
Juin	1 319 520.85 €	275 409.65 €	1 594 930.50 €
Juillet	1 803 789.54 €	690 352.42 €	2 494 141.96 €
Août *	1 685 029.59 €	564 574.93 €	2 249 604.52 €
Septembre	1 492 324.46 €	374 521.25 €	1 866 845.71 €
Octobre	1 628 799.31 €	235 216.32 €	1 864 015.63 €
Novembre	1 249 185.55 €	103 845.15 €	1 353 030.70 €
Décembre	2 036 382.65 €	* 179 983.59 €	* 2 216 366.24 €
	19 699 748.21 €	* 4 836 690.43 €	24 536 438,64 €

* Hors baisse de plafond du CLTR

Echéances 2017



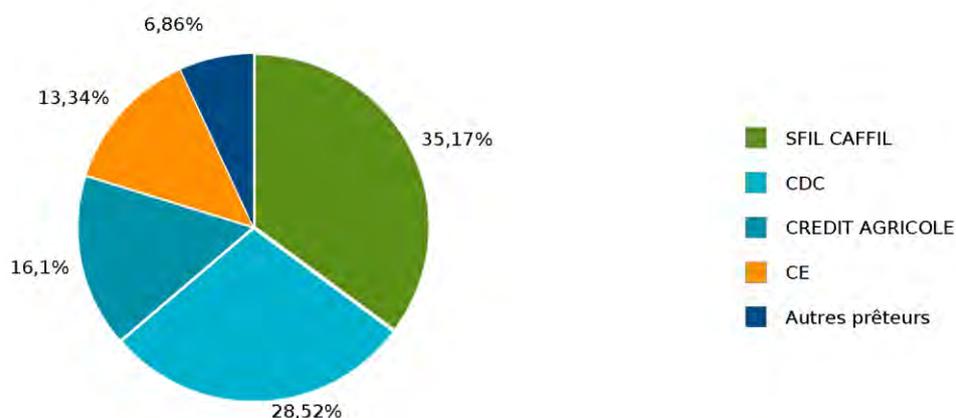
Concernant les intérêts, la répartition entre connus et estimés est :

	Intérêts	Répartition
Total des intérêts	* 5 760 476.37 €	100,00%
Intérêts connus	5 672 123.67 €	98,47%
Intérêts estimés	* 88 352.70 €	1,53%

2 – Les partenaires bancaires

L'encours de la dette se répartit autour des groupes bancaires suivants :

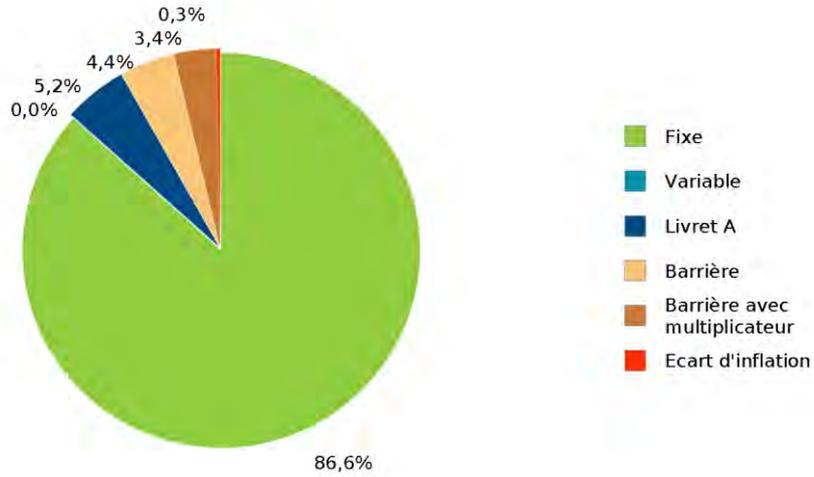
Répartition du CRD par Banque



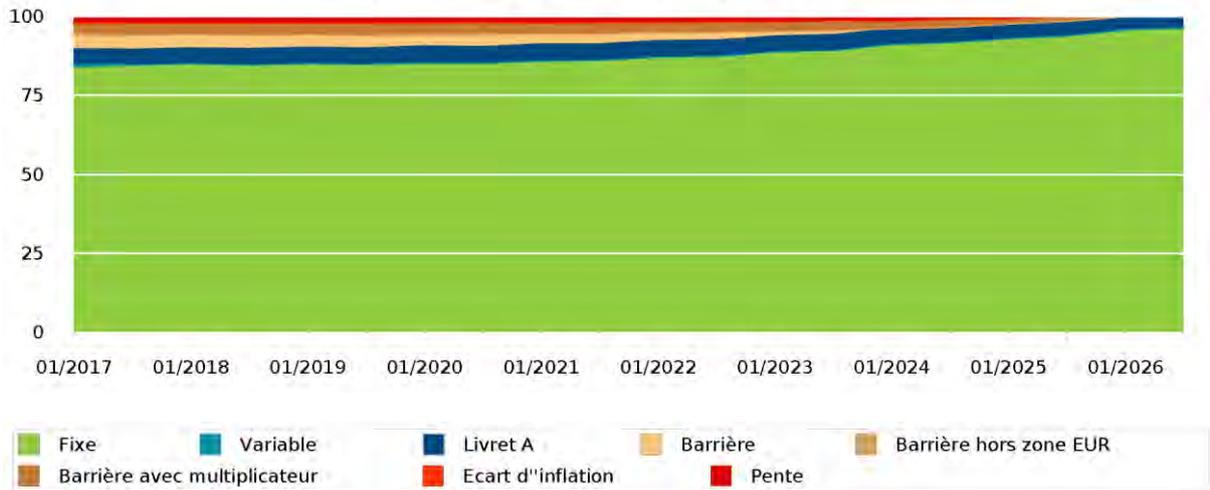
3 – La structure de la dette

La Dette par type de risque (avec dérivés) :

Type	Capital Restant Dû	% d'Exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	134 985 311.33 €	86,64 %	2,61 %
Variable	46 304.64 €	0,03 %	0,00 %
Livret A	8 039 680.64 €	5,16 %	2,60 %
Barrière	6 892 750.25 €	4,42 %	3,71 %
Barrière avec multiplicateur	5 347 986.08 €	3,43 %	3,70 %
Ecart d'inflation	493 350.76 €	0,32 %	2,03 %
Ensemble des risques	155 805 383.69 €	100,00 %	2,73 %



Evolution du risque de taux hors swap



Si l'on tient compte du swap

Evolution du risque de taux avec swap

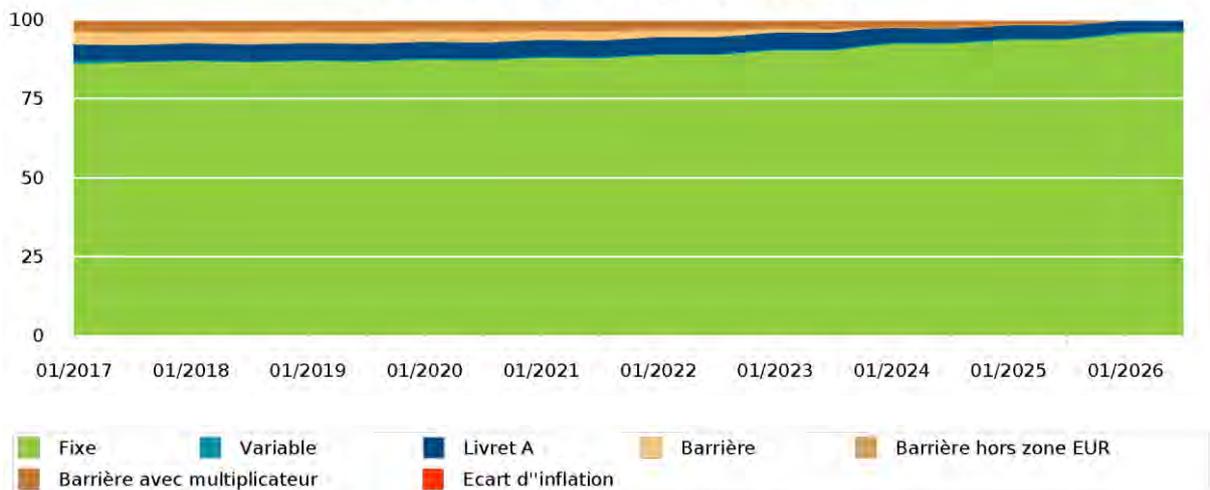
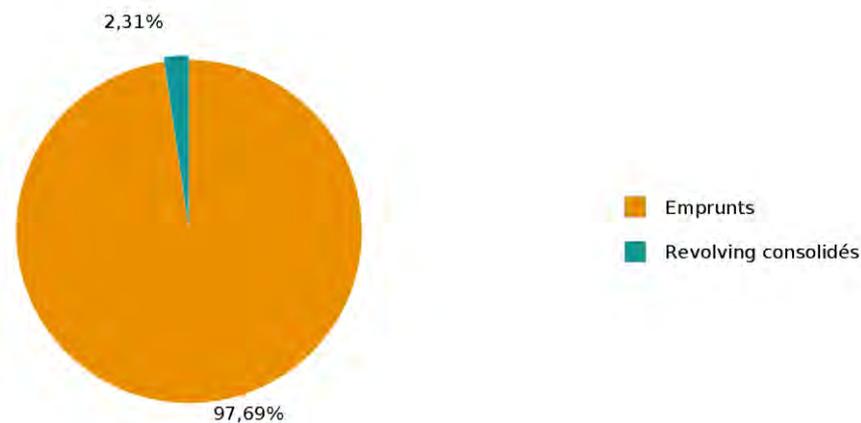


Tableau des swaps

	Nominal reçu	Taux moyen reçu	Nominal payé	Taux moyen payé
Fixe		-	3 339 162.00 €	3,4737%
Variable		-		
Pente	3 339 162.00 €	-1,6131%		
Ensemble des risques	3 339 162.00 €	-1,6131%	3 339 162.00 €	3,4737%

A noter la présence de 3 emprunts revolving



	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	152 206 174.19 €	2,68 %
Revolving non consolidés	0.00 €	0,00 %
Revolving consolidés	3 599 209.50 €	0,22 %
Sous-Total	155 805 383,69 €	2,62 %
Revolving disponibles	2 215 803.35 €	
Total	158 021 187.04 €	

4 - Le coût de la dette

Son taux moyen s'élève à : **3.02 %**

Sa durée résiduelle moyenne est de : **10.91 ans**

Sa durée de vie moyenne est de : **6.08 ans**

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)							A2.9
Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	40	-	-	-	-	-
	% de l'encours	91,83%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	143 071 297 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2	-	-	-	-	-
	% de l'encours	4,42%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	6 892 750 €	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	1	-	-	-	-
	% de l'encours	-	3,43%	-	-	-	-
	Montant en euros	-	5 347 986 €	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	1	-	-	-	-
	% de l'encours	-	0,32%	-	-	-	-
	Montant en euros	-	493 351 €	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-



ETAT DU PERSONNEL

Données au 31 décembre 2016

SOMMAIRE

I/ Les effectifs

1-1/ Evolution des effectifs gérés et payés	page 3
1-2/ Les effectifs sur postes permanents par statut et par genre	
1-3/ Les effectifs permanents par catégorie et par genre	page 4
1-4/ Les titulaires/stagiaires par catégorie, par filière et par genre	page 5
1-5/ Les contractuels par catégorie, par filière et par genre	
1-6/ Répartition des agents en situation de handicap par statut, par catégorie et par genre	page 6
1-7/ Pyramide des âges de l'effectif permanent	page 7
1-8/ Principaux motifs de départ des agents permanents	
1-9/ Répartition de l'effectif encadrant par genre	page 8

II/ Mobilité et recrutement

2-1/ Les arrivées par modalité de recrutement	page 9
2-2/ Les arrivées par genre	

III/ Le temps de travail

3-1/ Le temps partiel	page 10
3-2/ Les agents titulaires à temps partiel	
3-3/ Les agents contractuels à temps partiel	
3-4/ L'absentéisme par cause et par genre des agents sur poste permanent	page 11

IV/ Les carrières et la rémunération

4-1/ Répartition des agents bénéficiant d'un avancement de grade en 2016	page 12
4-2/ Avancements d'échelon, de grade et promotion interne en 2016	

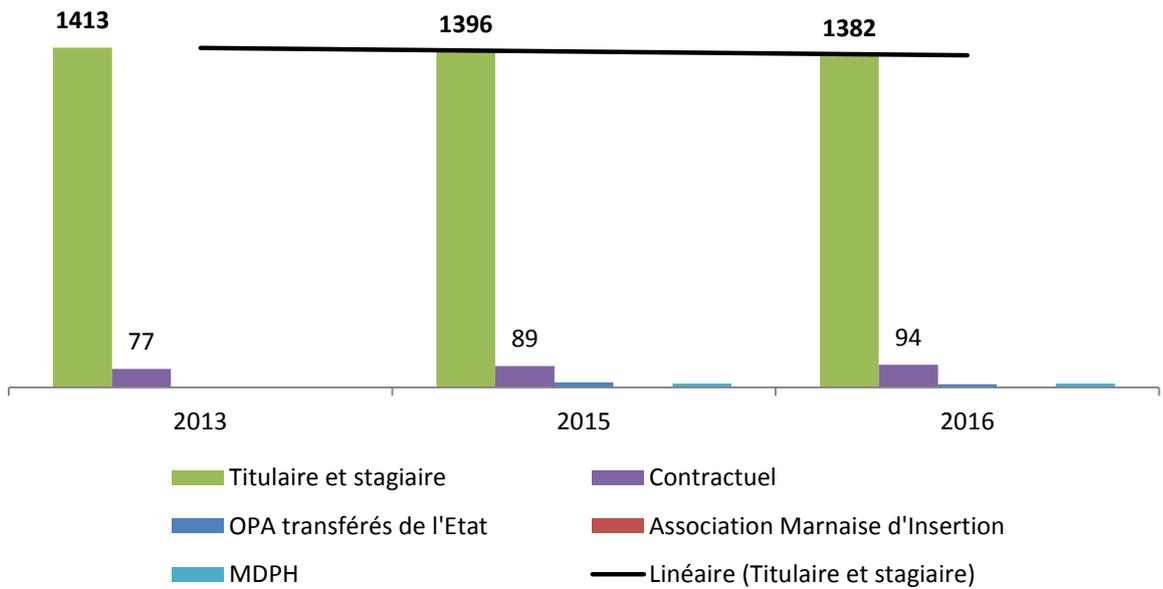
V/ Rémunérations et charges

5-1/ Rémunérations et charges	page 13
5-2/ Les heures supplémentaires	
5-3/ Les logements de fonction	

VI/ Evolution professionnelle

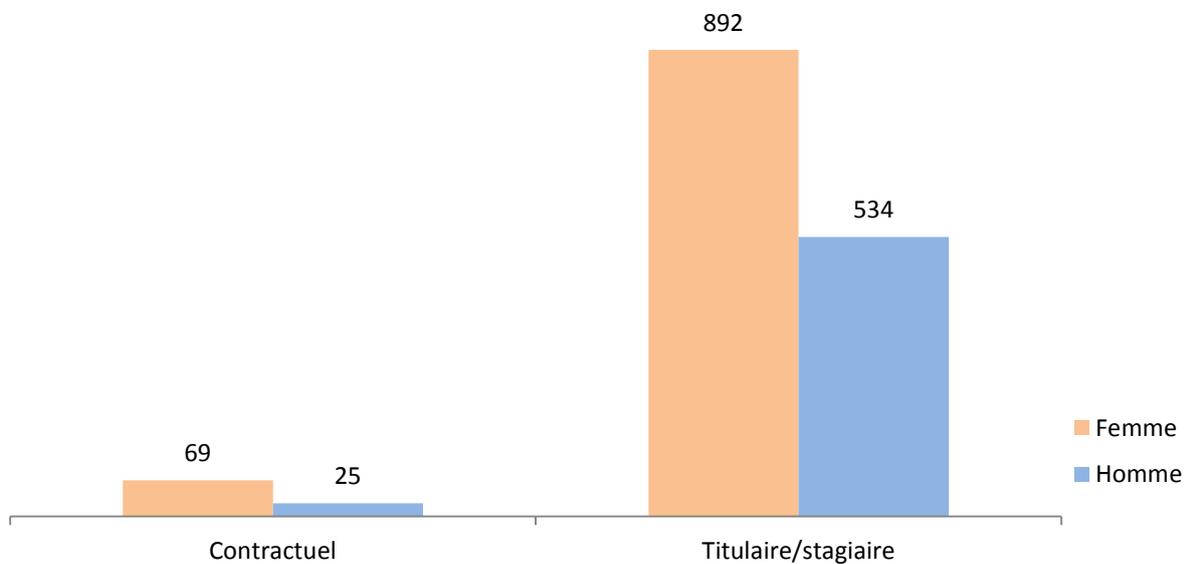
6-1/ Evolution des effectifs et de la masse salariale	page 14
6-2/ Démarche GPEEC	

1-1/ EVOLUTION DES EFFECTIFS GERES ET PAYES



Il est à noter que parmi les titulaires et les stagiaires, il existe des agents de la MDPH (31 agents), des OPA pour l'année 2015 (20 agents), 2016 (13 agents), 2017 (12 agents), ainsi que des personnels de l'association AMI (3 agents), ayant intégré la FPT depuis 2013. Nous finançons par ailleurs les assistants familiaux de l'aide sociale à l'enfance (environ 450 agents contractuels).

1-2 / LES EFFECTIFS SUR POSTES PERMANENTS PAR STATUT ET PAR GENRE

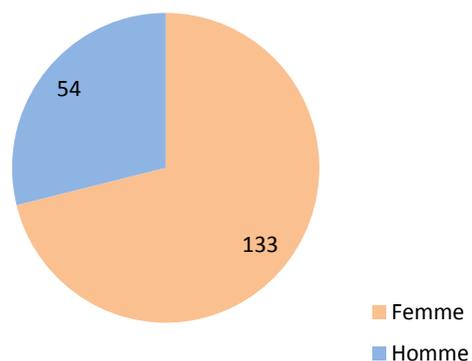


Les agents titulaires et stagiaires représentent 94% des effectifs permanents. Les femmes représentent 63 % des effectifs permanents, 73% des effectifs contractuels et 62% des effectifs titulaires/stagiaires.

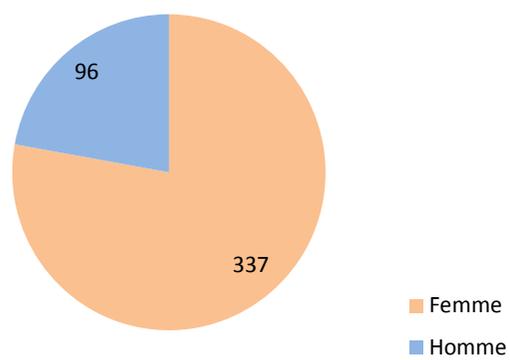
I/ LES EFFECTIFS

1-3/ LES EFFECTIFS PERMANENTS PAR CATEGORIE ET PAR GENRE

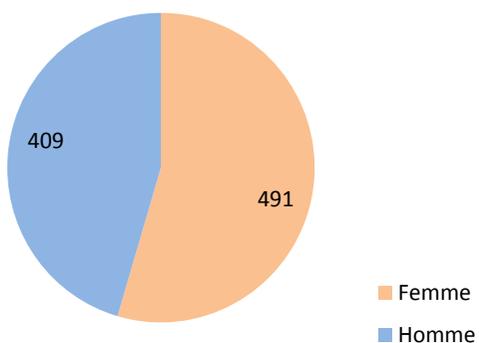
Catégorie A



Catégorie B



Catégorie C

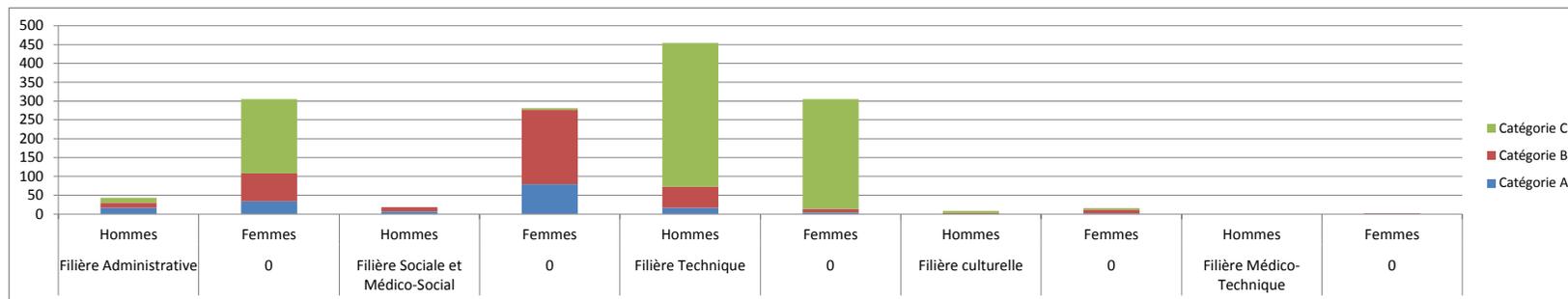


La proportion hommes/femmes varie selon les catégories. Les femmes représentent plus de 70% dans les catégories A et B (dominance des métiers administratifs et médico-sociaux). Dans la catégorie C, la proportion tend à s'équilibrer notamment avec les métiers techniques des routes et des collègues.

LES EFFECTIFS

LES TITULAIRES/STAGIAIRES PAR CATEGORIE, PAR FILIERE ET PAR GENRE

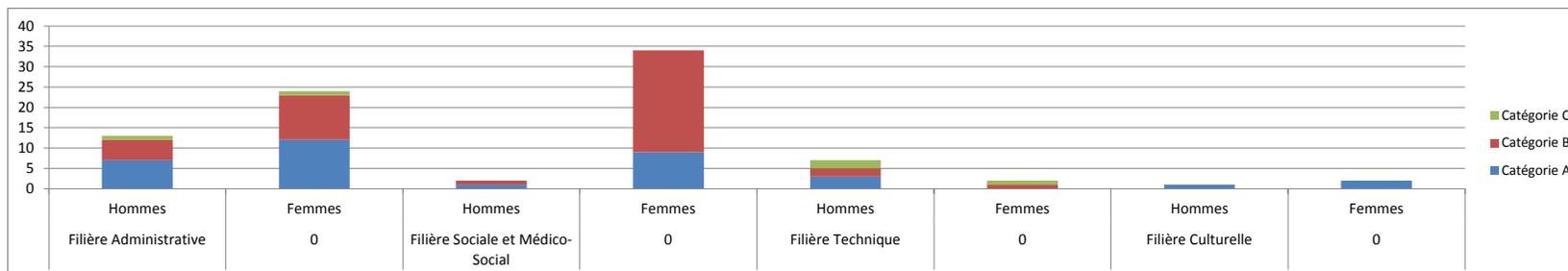
Catégorie	Filière Administrative		Filière Sociale et Médico-Social		Filière Technique		Filière culturelle		Filière Médico-Technique		Total		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	17	34	7	79	17	4	0	2	0	0	41	119	160
Catégorie B	13	74	11	198	56	9	3	10	0	2	83	293	376
Catégorie C	13	197	0	4	381	292	5	4	0	0	399	497	896
Total	43	305	18	281	454	305	8	16	0	2	523	909	1432



Les femmes représentent 63,5% des effectifs des agents titulaires. Cette proportion varie selon les filières, 40% dans la filière technique, 87,5% dans la filière administrative et 94% dans la filière sociale et médico-

LES CONTRACTUELS PAR CATEGORIE, PAR FILIERE ET PAR GENRE

Catégorie	Filière Administrative		Filière Sociale et Médico-Social		Filière Technique		Filière Culturelle		Total		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	7	12	1	9	3	0	1	2	12	23	35
Catégorie B	5	11	1	25	2	1	0	0	8	37	45
Catégorie C	1	1	0	0	2	1	0	0	3	2	5
Total	13	24	2	34	7	2	1	2	23	62	85



Les femmes représentent 73% des effectifs des agents contractuels. Cette proportion varie selon les filières, 22% dans la filière technique, 65% dans la filière administrative et 94% dans la filière sociale et médico-sociale et selon les catégories, 40% en catégorie C, 82% en catégorie B et 66% en catégorie A

I/ LES EFFECTIFS

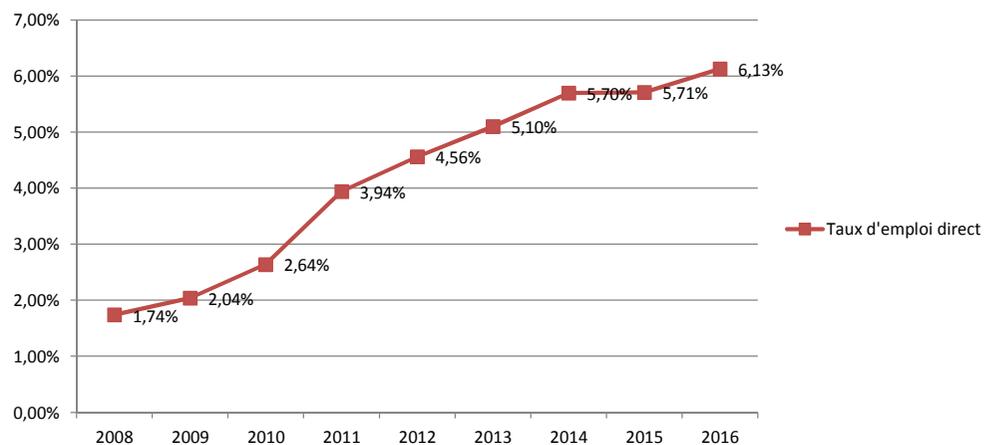
1-6/ REPARTITIONS DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP PAR STATUT, PAR CATEGORIE ET PAR GENRE

Catégorie hiérarchique	Titulaires et stagiaires		Contractuels sur emplois permanents		Contractuels sur emplois NON permanents		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
A	1	4	0	0	0	0	5
B	4	9	0	0	0	0	13
C	26	62	0	0	11	16	115
Total	31	75	0	0	11	16	133

86,5% des agents en situation de handicap relèvent de la catégorie C et 68% sont des femmes.

Evolution du taux d'emploi par la collectivité sur la période 2008 - 2016.

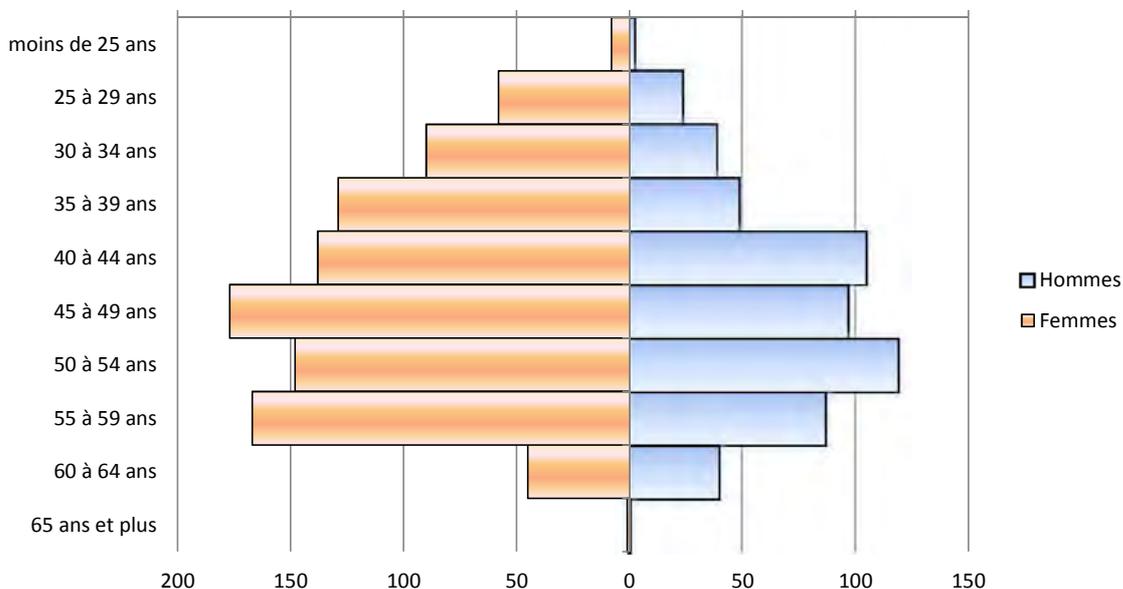
Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux d'emploi direct	1,74%	2,04%	2,64%	3,94%	4,56%	5,10%	5,70%	5,71%	6,13%



Le taux d'obligation d'emploi à atteindre est de 6%. Le taux d'emploi direct correspond au nombre d'agents reconnus en situation de handicap ou en maintien dans l'emploi / nombre d'agents en Equivalent Temps Plein.

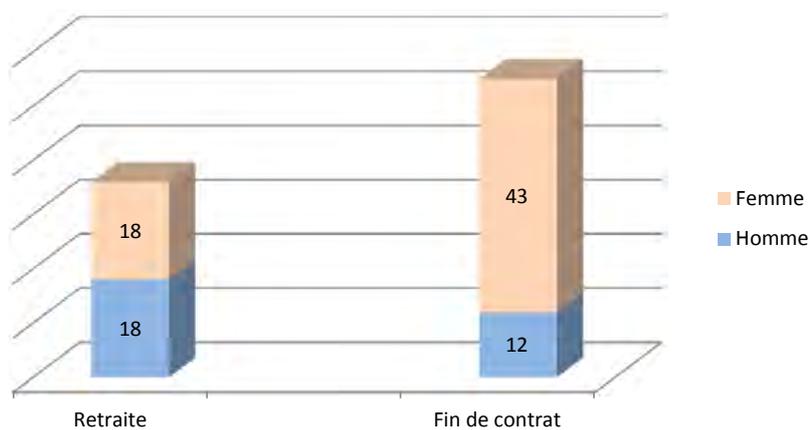
I/ LES EFFECTIFS

1-7/ PYRAMIDE DES AGES DE L'EFFECTIF PERMANENT



58% des agents ont 45 ans et plus . Cette part représente 63% chez les hommes et 55% chez les femmes.
40% des agents ont 50 ans et plus. Cette part représente 45% chez les hommes et 37% chez les femmes.

1-8/ PRINCIPAUX MOTIFS DE DEPART DES AGENTS PERMANENTS

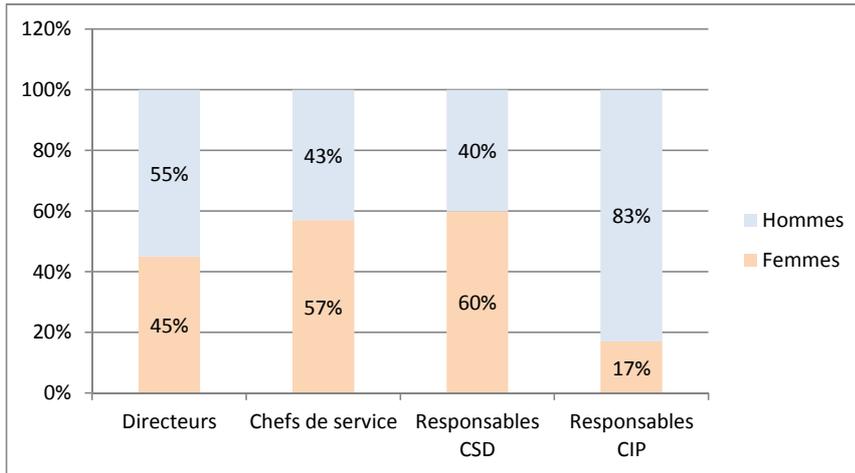


La collectivité a compté 36 départs à la retraite en 2016.
Les fins de contrat concernent essentiellement les agents exerçant dans le domaine social et médico-social.

I/ LES EFFECTIFS

1-9/ REPARTITION DE L'EFFECTIF ENCADRANT PAR GENRE

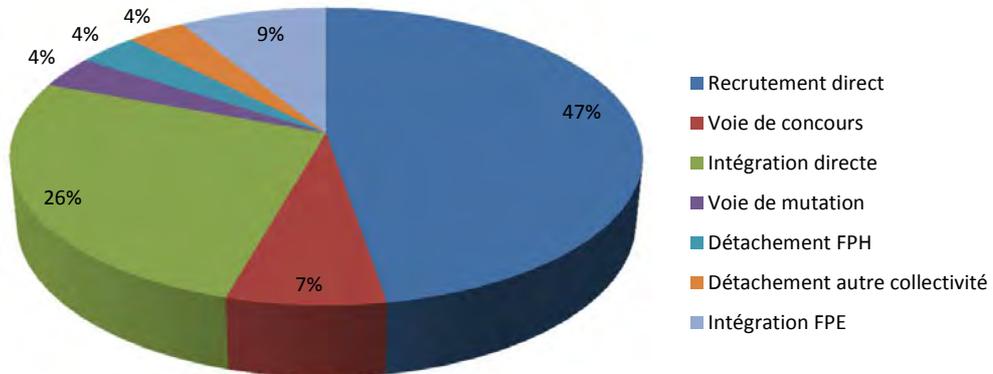
Postes	Femmes		Hommes		Total de postes
	nombre	%	nombre	%	
Directeurs	5	45%	6	55%	11
Chefs de service	17	57%	13	43%	30
Responsables CSD	9	60%	6	40%	15
Responsables CIP	1	17%	5	83%	6
Total	32	52%	30	48%	62



Les femmes représentent 52 % des postes d'encadrement contre 48% pour les hommes. Cette proportion varie entre 17 % sur les postes de responsable de CIP (routes) et 60 % sur les postes de responsable de CSD (médico-social) et chefs de service.

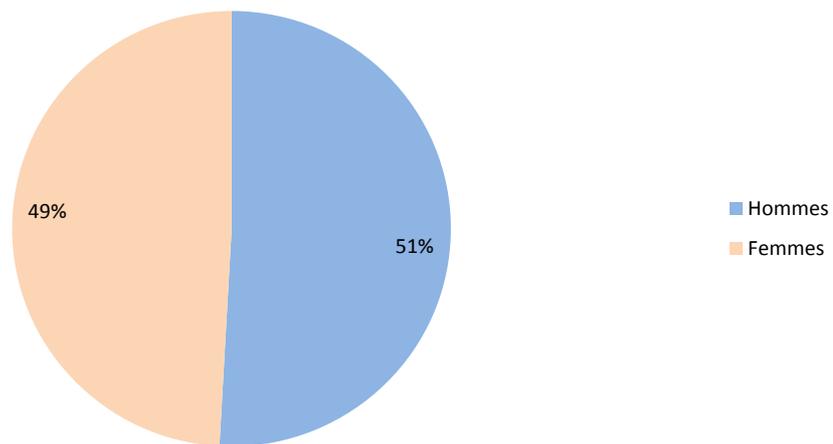
II/ MOBILITE ET RECRUTEMENT

2-1/ LES ARRIVEES PAR MODALITE DE RECRUTEMENT



Les recrutements directs de contractuels représentent 47% des arrivées.
Les intégrations directes correspondant aux mises en stage représentent 26% des arrivées.

2-2/ LES ARRIVEES PAR GENRE

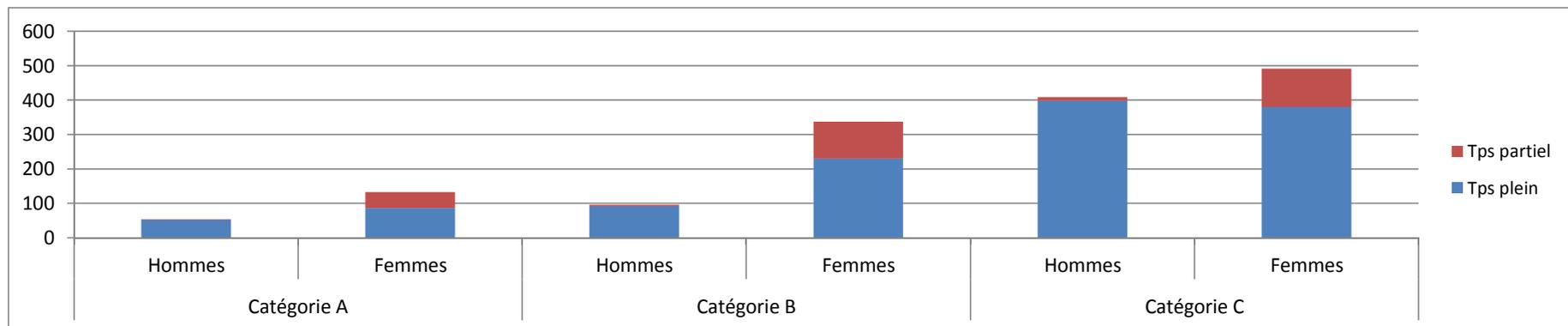


La proportion d'hommes et de femmes est équilibrée dans les arrivées au sein de la collectivité.

3/ LE TEMPS DE TRAVAIL

3-1/ LE TEMPS PARTIEL

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total
Tps plein	53	86	92	230	398	380	543	696	1239
Tps partiel	1	47	4	107	11	111	16	265	281
Total	54	133	96	337	409	491	559	961	1520



La collectivité applique la durée du temps de travail à 39h hebdomadaire sur la base de 1607h annuelles (35h hebdomadaires)

18% des agents sont à temps partiel. Cette proportion est de 27,5% chez les femmes et 3% chez les hommes

3-2/ AGENTS TITULAIRES A TEMPS PARTIEL

	Hommes	Femmes	Total
Temps plein	519	634	1 153
Temps partiel < 80%	7	31	38
Temps partiel 80%	5	177	182
Temps partiel 90%	3	50	53
TOTAL	534	892	1 426

3-3/ AGENTS CONTRACTUELS A TEMPS PARTIEL

	Hommes	Femmes	Total
Temps plein	24	62	86
Temps partiel < 80%	-	-	-
Temps partiel 80%	-	4	4
Temps partiel 90%	1	3	4
TOTAL	25	69	94

Le temps partiel à 80% représente 67% des agents titulaires à temps

Les agents contractuels à temps plein représentent 91% en 2016.

LE TEMPS DE TRAVAIL

L'ABSENTEISME PAR CAUSE ET PAR GENRE DES AGENTS SUR POSTE PERMANENT

en nombre de jours calendaires	Titulaires / stagiaires		Contractuels		Total		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total
Maladie ordinaire	6 957	14 581	174	494	7 131	15 075	22 205
Longue maladie, longue durée et grave maladie	1 233	7 700			1 233	7 700	8 933
Accident de travail, maladie prof.	1 945	2 665	203	106	2 148	2 771	4 919
Maternité, Paternité ou Adoption	137	3 386	14	336	151	3 722	3 873
Evènements familiaux, élus,...	395	542	53	209	448	751	1 199
TOTAL	10 667	28 874	444	1 145	11 111	30 019	41 129

**26 jours moyens par agent , toutes absences (hors Evènements familiaux, élus,..)
14,5 jours moyens par agents pour maladie ordinaire**

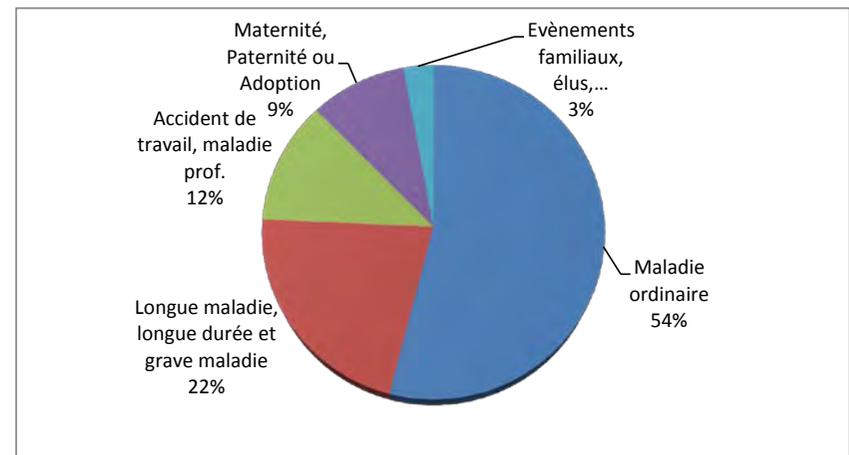
Le nombre total de jours d'absence a augmenté de 750 jours par rapport à 2013.

Le nombre de jours pour maladie ordinaire a progressé de 3126 jours , celui de la longue maladie a baissé de 666 jours, celui des accidents de travail et maladie professionnelle a baissé de 482 jours.

Le nombre de jours d'absence pour maternité, paternité et adoption à baissé de 1590 jours et celui des autres autorisations d'absence a augmenté de 362 jours.

Le taux d'absence pour raison de santé (MO,LM,AT,MP) est de 11,9 % contre 11,5% en 2011.

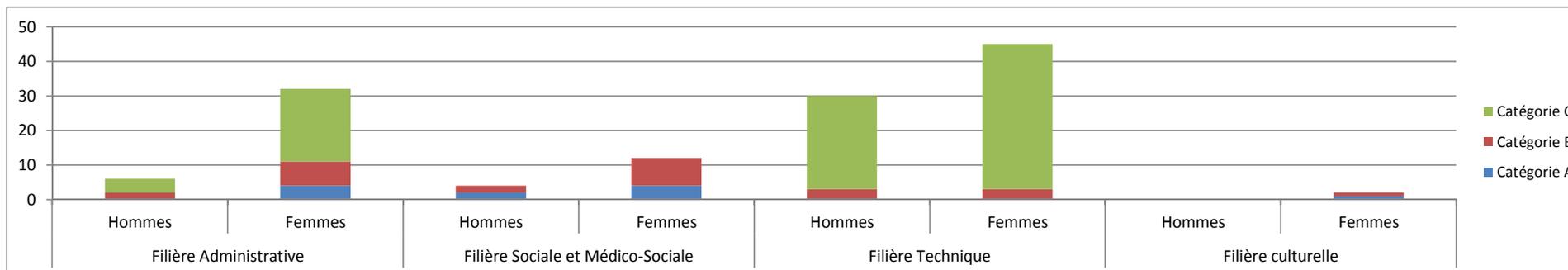
Pour l'année 2015 le taux d'absence est calculé sur la base de 1459 ETP (agents titulaires et non titulaires sur emploi permanents) x 207 jours de travail théorique à temps plein.



IV/ LES CARRIERES ET LA REMUNERATION

4-1/ REPARTITION DES AGENTS BENEFICIANT D'UN AVANCEMENT DE GRADE EN 2016

Catégorie	Filière Administrative		Filière Sociale et Médico-Sociale		Filière Technique		Filière culturelle		Total		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	0	4	2	4	0	0	0	1	2	9	11
Catégorie B	2	7	2	8	3	3	0	1	7	19	26
Catégorie C	4	21	0	0	27	42	0	0	31	63	94
Total	6	32	4	12	30	45	0	2	40	91	131

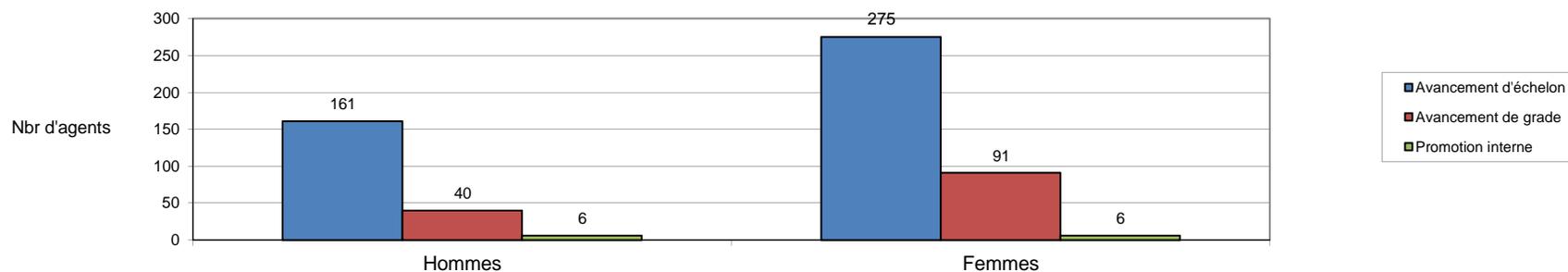


La catégorie C représente 72% des avancements de grade et la filière technique 57%. La part des femmes représente 69% des avancements de grade.

4-2/ AVANCEMENTS D'ECHELON, DE GRADE ET PROMOTION INTERNE EN 2016

Nbre de bénéficiaires	Hommes	Femmes	Total
Avancement d'échelon	161	275	436
Avancement de grade	40	91	131
Promotion interne	6	6	12
Total	207	372	579

Les avancements d'échelon représentent 75%, les avancements de grades 22,6% et les promotions internes 2%. Les femmes représentent 64 % des bénéficiaires des avancements d'échelons, de grades et de promotions internes.



V/ LES CARRIERES ET LA REMUNERATION

5-1/ REMUNERATIONS ET CHARGES

Agents permanents (présent au 31/12/2016)

	Montant total des rémunérations annuelles brutes
Titulaires	39 460 778,00
Non titulaires	2 334 372,00
Ensemble	41 795 150,00

Agents non permanents (présents au 31/12/2016)

Assistants familiaux (rémunération brute)	12 453 262,00
Autres agents sur emplois non permanents (y compris les collaborateurs de Cabinet)	1 679 776,00

5-2/ LES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Filières	Administrative	Technique	Culturelle	Sociale	Total
Nombre d'heures supplémentaires	254	7315	0	0	7569

5-3/ LES LOGEMENTS DE FONCTION

Concessions de logement par nécessité absolue de service	74
Conventions d'occupation précaire avec astreinte	1

VI/ EVOLUTION PREVISIONNELLE

6-1/EVOLUTION DES EFFECTIFS ET DE LA MASSE SALARIALE

Rappel des effectifs sur emplois permanents au 31 décembre 2016	1520
Projection des effectifs pour année 2018	1500
Rappel de la masse salariale 2016	81,4 M€
Projection de la masse salariale pour le budget 2018	85,3 M€

6-2/ DEMARCHE G.P.E.E.C

La collectivité conduit une démarche G.P.E.E.C. depuis 2008. Une gestion dynamique des ressources humaines est conduite. Des tableaux de bord sur les effectifs, les départs à la retraite et l'absentéisme permettent un pilotage rationnel des ressources humaines. Une analyse approfondie des métiers et des postes, en lien avec les besoins de la collectivité, est faite pour permettre une meilleure mobilité interne des agents et limiter les recrutements externes. L'objectif de la G.P.E.E.C. est de maintenir une qualité de service public tout en rationalisant les moyens et contenir la masse salariale.